



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 15 décembre, à 19h00
Salle de spectacles

4ème séance – 2022-2023

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Présidence de M. Dylan Montefusco, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 16 décembre à 14 et 20h00
- Samedi 17 décembre à 14 et 20h00
- Dimanche 18 décembre à 14 et 20h00

50 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil. (62 Conseillers à la liste de présences)

Sont excusé.e.s : Mmes Cristina Baquero, Nicole Divorne, Marie Schneider, MM. Sanches Cooper, André Cordeiro, Florian Gruber, Luis Guedes, Vincent Keller, Steeve Kocher, Pascal Waeber

Sont absent.e.s : Mmes Braz Lopes Mariline, Bastienne Joerchel, Dominique Perret, Maria Sisto, Melinda Zufferey-Merminod, MM. Simon Favre, Vito Vita

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de M. Simon Favre
- Une interpellation de M. Byron Allauca
- Une interpellation de M. Stéphane Montabert
- Un divers de Mme Laurence Plattner

- Un divers de Mme Rosana Joliat

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 13 et 14 de notre ordre du jour, après le développement du postulat figurant à l'ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, je sou mets au vote l'ordre du jour. Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

C'est avec une large majorité que cet ordre du jour est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2022
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 5 décembre 2022 sur ses activités du 8 novembre au 5 décembre 2022
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée "Recensement et relation avec les communautés religieuses ?"
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt intitulée "De multiples chantiers à travers Renens : une opportunité à saisir pour traiter de l'urgence climatique"
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli concernant un plan d'action pour la végétalisation, la biodiversité et le dégrappage
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Budgets 2023**
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
 - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
 - d) de la Ville de Renens

M. Sylvain Richard, Président de la Commission des finances
11. **Rapport de commission** - Préavis N° 30-2022 - Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye
Monsieur Roland Delapierre, UDC Président-rapporteur
12. **Dépôt de préavis – discussion préalable**

- **Préavis No 31-2022** - Centre sportif du Censuy - Délocalisation de la Pétanque, création d'un parc arborisé et adaptation du parking, demande d'un crédit d'étude
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mercredi 21 décembre 2022 à 19h00
Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence: PSR

13. Motions, postulats, interpellations

14. Questions, propositions individuelles et divers

15. Vœux

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2022

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 17 novembre 2022 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté. M. le Président en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

3. Démissions

M. le Président annonce que le Bureau n'a reçu à ce jour aucune démission et ouvre la discussion sur ce point :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

• M. le Président

Vous me permettrez de commencer à nouveau ce point par un carnet noir. Nous avons appris avec tristesse le décès de la maman de Mme Castillo, Conseillère communale. En hommage, j'invite l'ensemble de l'assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.

J'en profite, Madame Castillo, pour vous adresser toutes les condoléances au nom du Conseil communal.

Manifestations :

J'ai eu le plaisir de participer à la cérémonie de remise des Mérites de la Ville de Renens. Je renouvelle ici toutes mes félicitations à tous les lauréats. J'ai également eu l'honneur de participer à la fête de Noël de l'AVIVO Renens et environs et, pour finir, comme le veut la tradition, j'ai participé à la 50^{ème} édition de la coupe du sapin à Bottens. Pour marquer cette édition j'ai eu le plaisir d'inaugurer un chêne chevelu offert par la Commune de Renens au

village de Bottens. Je profite de remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée. Pour votre information, le sapin que vous voyez dans la salle est l'œuvre d'un collaborateur du CTC, le mien se trouve à la place du Marché.

Jetons de présence :

Les fiches des jetons de présence sont à la disposition des Chefs de groupe. Les activités liées à cette séance du Conseil communal seront honorées en juin 2023.

Je profite de ce point pour vous annoncer qu'à partir de ce soir les élus qui quitteront l'assemblée avant la fin de notre séance ne recevront plus de jetons de présence. En effet, le Bureau a constaté que plusieurs Conseillers communaux quittaient la salle avant la fin des séances du Conseil communal.

J'ouvre la discussion sur ces communications :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité ainsi que les deux réponses aux interpellations. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse tout d'abord les cordiales salutations de la Municipalité. Je n'ai moi-même pas de communication additionnelle, mais M. Oumar Niang, Mme Nathalie Jaccard et peut-être Mme Karine Clerc ont des communications à vous donner.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

J'ai une réponse à l'interpellation de M. Luis Guedes concernant l'autorisation aux camions du SDIS de circuler dans les rues de la Commune de Renens et dans les zones interdites. Suite à la demande pour obtenir le droit de passage pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes dans les endroits ayant une signalisation OSR 2.0, c'est-à-dire : circulation interdite aux camions, une requête a été soumise à la PolInfra, la police de l'infrastructure. Ils se sont réunis avec quelques membres de la Municipalité de Renens, c'est-à-dire les Chefs de service, la Municipale du dicastère Urbanisme, infrastructure et mobilité ainsi que M. le Syndic. Concrètement, la requête a été acceptée. Cependant, la police doit faire une harmonisation des signaux et des plaques complémentaires lors de la parution de la Feuille des avis officiels pour les endroits que le SDIS pourrait leur indiquer. Ces parutions se feront dans la Feuille des avis officiels du 24 janvier 2023. Ensuite, il faudra attendre l'échéance du délai de recours fixé au 23 février 2023. C'est seulement après cette phase que le Commandant du SDIS pourra faire l'école de conduite sur l'ensemble du territoire. Ma collègue, Mme Maystre, va compléter cette communication.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Volontiers. Pour confirmer ce qu'a dit M. Oumar Niang, les pompiers ont transmis la liste des endroits qui seraient nécessaires aux exercices et qui sont actuellement fermés aux camions, en général, en raison de la largeur des routes. La Pol a admis ces endroits et, comme dit, le publiera en tout début d'année. Il n'y pas tellement de ces endroits, ils sont au nombre de quatre, dont la signalisation va être modifiée pour les pompiers et les services publics en toute

simplicité. Mais ils resteront fermés aux camions, la largeur de certaines rues ne pouvant être changée.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Sur ce, la Municipalité pense avoir répondu à cette interpellation.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Lors du dernier Conseil communal, M. Cooper Sanches avait posé une question à propos de la répartition des classes pour les camps de ski au collège du Roseau. Comme promis lors de cette dernière séance, je suis en mesure de vous donner un complément d'information émanant de la Direction de l'établissement Renens-Est auquel le collège du Roseau est rattaché. Voici la réponse : « A Renens-Est, les camps sont organisés sur un principe du tournus. Nous essayons de ne pas mettre la même classe au même moment. Nous avons toujours fonctionné selon ce principe qui est accepté par les enseignants. Ils ont bien compris que si cette année leur classe ne pourra pas skier, ils ont la garantie que leur prochain camp sera placé en période hivernale. Concernant les nombreuses défections des camps dues au Covid, nous avons dû appliquer les mesures sanitaires ; ces décisions ont pu engendrer quelques inégalités de traitement auprès des élèves, malheureusement. » De plus, comme expliqué lors de notre dernière séance, on appelle désormais ces camps des « camps d'hiver » et non plus des « camps de ski » en raison des conditions d'enneigement plus qu'incertaines lors de ces semaines à la montagne. S'il n'y a pas assez de neige, les enfants pratiquent, si le temps le permet, des activités en plein air telles que balades, patinoire, jeux etc... et si la neige est bien là, c'est bien entendu du ski de piste, ski de fond, luge qui sont proposés aux enfants. Ainsi la Municipalité considère avoir répondu à la question de M. Cooper Sanches relative aux camps de ski et à leur répartition.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vais vous donner deux informations. La première concerne l'indexation des différents régimes sociaux au coût de la vie ; c'est une inquiétude pour tout le monde de savoir comment chacun, et surtout les petits revenus vont faire face aux augmentations qui s'annoncent. Vous l'avez peut-être vu, ou peut-être pas d'où cette information : la rente-pont, le RI, les rentes AVS, les bourses d'étude, tous les régimes sociaux seront indexés au coût de la vie. Les régions d'actions sociales, en particulier notre région d'action sociale, restent aussi en négociation avec les cantons pour voir si d'autres choses pourraient être faites pour faire face, notamment, aux factures d'électricité. Si quelque chose se décide à ce niveau-là, je ne manquerai pas de vous en tenir informés.

La deuxième information, que vous avez probablement déjà, est que la porte d'orientation sociale, qui est ce projet sur lequel nous travaillons avec l'Arasol depuis pas mal de mois et qui vise à simplifier l'accès aux prestations sociales, qui vise aussi à lutter contre le phénomène du non-recours aux prestations sociales, a démarré en décembre de cette année. L'agence d'assurances sociales est le lieu où toute personne qui aurait une question en lien avec ses droits sociaux peut s'adresser, recevoir toutes les informations utiles sur ses droits, y compris des personnes qui auraient des statuts précaires ou même pas de statut de séjour. Il y a aussi des liens qui sont faits avec les associations, avec les collectifs existants pour permettre à chacun de disposer de toutes les informations nécessaires à être orienté au mieux. Cette porte d'orientation sociale est en démarrage, c'est donc un projet qui va pouvoir s'améliorer. N'hésitez pas à nous signaler si quelque chose n'était pas clair ou pas conforme à ce à quoi vous vous attendiez. N'hésitez pas non plus à jouer votre rôle de relais auprès de la population

pour pouvoir les accompagner au mieux. L'inauguration de cette porte d'orientation sociale se fera le 26 janvier 2023 à 11h00 sur place, vous y êtes bien évidemment conviés.

M. le Président remercie la Municipalité et en profite pour saluer l'arrivée de MM. Michel Veyre, Secrétaire municipal, Michaël Perrin, boursier et Bertrand Levrat, Chef de service des ressources humaines, intégration et du sport.

Il ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité :

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

J'aimerais savoir s'il serait possible d'avoir les noms des quatre endroits difficiles d'accès pour le SDIS, afin de ne pas faire des interpellations inutiles sur un endroit ou l'autre.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Vous m'excuserez, je ne les pas retenus en particulier. Ce sont des endroits où il y a un panneau « interdit aux camions », il n'y en a pas beaucoup à Renens. Je sais qu'il y en a aux Palettes, notamment, et comme déjà dit, ce sera mis à l'enquête. Mais si vous le souhaitez, on le mettra dans les prochaines communications pour les indiquer. Cela permettra aux camions des pompiers ainsi qu'aux camions poubelles, parce qu'il y a aussi un problème de ce côté-là, de passer.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

J'étais très contente de voir que la réalisation du projet Radix a été faite dans trois collèges. Je vous félicite que ça avance, on a souvent évoqué ces aménagements des cours d'école. J'aurais juste voulu savoir, car ce n'est pas clair du tout, est-ce que cela s'arrête là ou est-ce qu'il y a encore d'autres projets qui sont envisagés ? Est-ce que c'est seulement pour trois collèges qu'il y a le projet Radix, ou est-ce que la Municipalité a des projets internes ?

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Le projet Radix est, à ma connaissance, un projet unique qui a eu lieu. Il y a probablement d'autres préaux d'écoles, dans d'autres communes qui pourront peut-être en bénéficier, je ne sais pas l'étendue point de vue temporalité de ce projet. Quoi qu'il en soit, concernant les cours d'écoles, on en a déjà parlé ici, il y a des postulats qui ont été déposés, on est dessus avec d'autres services, notamment le GUDD pour imaginer la suite. Là, c'est simplement une opération qui a été faite avec un partenariat, un partenaire externe qui a sponsorisé l'intégralité de ce qui a été fait. Pour la suite, effectivement, il y a bien entendu d'autres idées de dégrappage si possible, de dégenrage ... Il y a toute une réflexion qui est en cours pour la suite.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je souhaite intervenir concernant la réponse à mon interpellation « végétalisation, biodiversité, dégrappage, quel plan d'action ? » Je souhaite remercier très fortement la Municipalité et le Service concerné pour cette réponse complète, qui décrit bien la situation, les besoins, les manques et ce qui sera entrepris dans le futur, notamment au travers du plan climat. Concernant la réponse à l'interpellation « Recensement et relations avec les communautés religieuses » je suis en revanche beaucoup plus nuancée. Malheureusement, on survole les questions. Il s'agissait de connaître la volonté de la Municipalité dans son ensemble. Car, comme déjà mentionné dans mon texte, je remercie M. Niang, Municipal, pour son excellente collaboration avec les communautés religieuses. Il s'agissait donc bien de connaître la position de la Municipalité sur le respect de la loi et de permettre aux communautés reconnues

d'exercer leur rôle social et culturel comme demandé par l'Etat de Vaud. Quant au recensement des confessions reconnues, il est rappelé le cadre légal cantonal, ce que j'avais déjà fait lors de mon dépôt. Puis, il est décrit la mise en application de la loi à Renens. Et pour seule réponse, aux habitants et habitantes qui m'ont sollicitée comme Conseillère relais, c'est : « Le service de la population ne refuse donc pas d'enregistrer une confession reconnue dans son registre, sauf justement, s'il s'agit d'une confession non reconnue. Dans tel cas, il est cité « confession inconnue » qui sera enregistrée ; ce qui peut, effectivement conduire à une incompréhension de la part des habitants et habitantes ». La population peut se questionner : minimise-t-on leurs propos ? les croit-on ? Ces citoyens, au guichet, ont bien dû rappeler qu'ils avaient le droit de transmettre leur religion, celle-ci bien reconnue, je le précise. Et pour finir, ils ont même dû insister pour qu'ils soient pris en considération lors de leur demande. Je demande donc à la Municipalité si un rappel pourrait être fait au sein du service. Je rappelle que la loi permet à toute communauté d'être reconnue. Actuellement trois le sont et d'autres sont en voie de reconnaissance. En attendant, il s'agit bien de respecter cette loi et de soutenir, comme le Canton de Vaud, les communautés, notamment, en relayant par exemple, comme le fait le Canton, le flyer « Eclairez-nous, déclarez votre religion au contrôle des habitants » fait récemment par les trois communautés reconnues en six langues. Finalement, une note positive : je suis satisfaite de lire que la Municipalité va revenir sur ses décisions et réintègrera les communautés religieuses lors des manifestations, notamment lors de la manifestation des nouveaux habitants. Et je me permets cette parenthèse, comme le rapport en fait état, de dire que la Salle de spectacle de Renens est vaste et que des stands peuvent être partagés par des associations, clubs sportifs ou autres pour que l'on propose à notre population une offre complète lors de la manifestation des nouveaux habitants. Je précise, pour conclure, que mon intervention a pour volonté que les liens perdurent, que les contacts et la collaboration restent excellents. Je remercie donc la Municipalité pour tout ce qu'elle entreprendra pour aller dans ce sens. Je profite encore d'avoir le micro pour demander à la Municipalité s'il serait possible de réintroduire dans nos documents les envois qui sont faits dans le cadre du Conseil communal le document qui indiquait les postulats, motions et interpellations en suspens.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nos relations avec les communautés religieuses sont amples, de longue date on avait le parcours religieux. Nous sommes allés année après année au contact de communautés religieuses d'autres obédiences que celles reconnues. On a vraiment cette volonté, on fait largement plus dans cette ville que ce que la loi nous demande de faire, on est autrement plus généreux en écoute, en présence et M. Niang, qui est le Municipal en charge du dicastère, en attestera. On est souvent invités par diverses communautés et on s'y rend toujours avec intérêt, on a de l'écoute, on les voit. S'agissant du registre des habitants, on peut bien évidemment, à Renens, collecter l'ensemble des religions. Mais ce registre est cantonal et lorsque l'on veut saisir ces données au Canton, ce que l'on pourrait prendre à Renens comme communauté religieuse, ne sera pas intégré au Canton. Je pense que votre intervention vous pourriez la déposer au Canton pour que celui-ci, qui pilote ce logiciel dans lequel on intègre ces données, élargisse ses items et mette plus de communautés. Nous on peut le faire, mais au-delà de ça, au-delà de savoir à Renens que ces gens sont d'une religions X Y ou Z, ce que nous respectons, au niveau du Canton ils ne seront pas inscrits sous un autre item que « religion inconnue ce qui est en lien avec la protection des données. C'est pour cela que l'on peut bien rappeler l'importance d'être à l'écoute et de le faire. On a un service de la population qui est très à l'écoute. La limite est plus cantonale que communale s'agissant du registre des habitants. On a fait le maximum dans ce champ-là lorsque l'on répond que l'on ne pourra pas

faire autre chose, c'est que l'on n'a pas la compétence de changer le registre. S'agissant d'autres événements lors desquels ces communautés sont invitées à se présenter, on reste ouverts et on les invitera à nouveau à venir avec nous, il n'y a pas de problème.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je reviens sur le communiqué de la Municipalité et sur deux points en bas de page 2. La création d'une commission transversale du logement et le logement de transition. Pour le 1^{er} point, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette création de commission transversale du logement ? qui la compose ? quel est son but hormis le fait d'orienter la politique sociale du logement ? à quelle fréquence va-t-elle se rencontrer ? y aura-t-il des comptes-rendus au Conseil communal sur les diverses thématiques discutées par la Municipalité ?

2^{ème} point concernant le logement de transition : à quoi va servir la validation d'un mandat d'étude sur des solutions de logement de transition pour notre commune ? pouvez-vous nous en donner des exemples de logement de transition ? quel sens donnez-vous aux personnes « mal logées » ? quelle(s) autre(s) commune(s) valide(nt) ce mandat d'étude dans l'Ouest ? Si les réponses sont plus importantes, je laisse à la Municipalité le soin de me répondre la prochaine fois par écrit.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

En ce qui concerne la nouvelle commission municipale du logement, elle est formée de Mme Nathalie Jaccard, M. Oumar Niang, M. le Syndic, Mme Karine Clerc et moi-même. Elle se réunit en principe entre 4 et 6 fois par an. Elle a effectivement pour objectif, vu que c'est une thématique, le logement qui prend de plus en plus d'ampleur. On se rend compte de tous les problèmes que l'on a et on essaie de mettre en réseau les cerveaux pour trouver les meilleures solutions possibles. C'est une force de proposition pour la Municipalité, pour remonter les décisions municipales dont vous trouverez les résultats dans le « Sous la loupe », vu que les décisions municipales d'importances vous sont remontées par l'information que l'on vous donne à chaque fois que l'on fait une séance du Conseil communal. Pour ce qui est des logements de transition, on a quatre lieux sur Renens qui sont touchés par le logement de transition. C'est en fait la demi-marche entre : être dans la rue ou des hébergements d'urgence, genre le Sleep-in de Prilly où on est hébergé la nuit, mais le matin on repart avec ses bagages et on cherche un endroit où se poser pendant la journée, donc on est en transition. Ce sont souvent des colocations, un accompagnement se fait et on a quatre endroits qui sont actuellement « Léman 8 » avec deux femmes et leurs deux enfants. « L'Avenir 9 » où on a « soulagé » le Sleep-in de quatre personnes qui sont en contrat de travail et qui peuvent quitter le Sleep-in et rechercher autre chose. On a « 14 Avril 17 » un des bâtiments de l'ex pension Mancini et on a maintenant le « 1^{er} Mai 13 » où, à l'étage, nous avons quatre femmes et à partir de la fin de cette semaine, probablement cinq femmes qui sont hébergées en logement de transition, donc à nouveau sorties de la rue. Ce sont des gens qui soit sont à la rue parce qu'ils ont des soucis momentanés de logement, ça peut être des situations de divorce, d'être « mis à la porte », ça peut être des femmes qui sont dans une très forte précarité et que l'on se doit d'entourer et de faire tout le nécessaire pour qu'elles puissent se retrouver un appartement, mais elles doivent être accompagnées pour ça ; toutes ces personnes sont accompagnées. Cette étude, est co-financée à raison de CHF 10'000.- par le bureau de l'égalité et le reste du montant est financé à parts égales entre la Commune de Renens et l'Office fédéral du logement, pour qui c'est la première étude sur le logement de transition. Ce qu'on est en train de faire c'est un projet pilote, mais un modèle aussi et il n'y

pas d'autre commune de l'Ouest qui fasse du logement de transition. Ce qui fait que, de facto, il n'y a pas d'autre commune de l'Ouest qui participe à cette étude, vu qu'ils ne sont pas touchés par le logement de transition. Ils sont touchés par une autre étude qui est l'hébergement d'urgence, mais c'est le Canton qui mène cette étude. J'espère ainsi avoir pu répondre à vos questions.

- **M. le Président**

Je profite de vous faire un rappel du règlement, l'article 81 : « la discussion étant ouverte, chaque membre peut demander la parole au Président qui l'accorde suivant l'ordre dans lequel chacun l'a demandée. Sauf les membres de la commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole, tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé l'a demandée » J'essaie effectivement de faire au mieux avec le règlement, il est vrai qu'il est important que chacun puisse s'exprimer. La discussion est toujours ouverte :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me permets de rebondir sur la réponse de M. Clément à l'interpellation de Mme Golaz-Grilli concernant l'annonce des différentes religions. Je comprends bien qu'on a la velléité d'accueillir chacun et chacune dans toute confession possible. Ce qui m'étonne un peu, c'est qu'on peut annoncer son arrivée à la commune de deux manières : soit en se rendant directement au guichet ou en le faisant via le formulaire en ligne sur le site internet de la Commune. Je suis actuellement connectée pour annoncer mon arrivée à Renens, quand on va sur case « confession » il y a quatre possibilités que l'on peut rentrer : autre confession, catholique, protestant, sans confession. Je suis tout à fait d'accord que l'on ouvre à toutes les confessions, simplement j'ai l'impression qu'il y a une incohérence et que la possibilité n'est pas laissée de la même manière pour la personne qui vient s'annoncer de manière physique au guichet qu'à celle qui répond au questionnaire en ligne. J'entends tout à fait, je suis ouverte à tout type de religion, mais on a un problème c'est que le questionnaire en ligne que l'on a aujourd'hui sur le site internet de la Commune ne permet pas cette ouverture. Il faudrait juste que l'on m'explique.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous avez dit que par écrit il y a quatre possibilités : catholique, protestant, sans confession, autre confession et nous enregistrons par voie orale sur le même questionnaire, on utilise le même questionnaire...

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je constate juste que, d'après ma compréhension, de mémoire, mais vous pouvez me corriger, pour l'instant au niveau cantonal il y a 3 religions enregistrées, cela tient via une base légale.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, ce sont les églises reconnues d'utilité publique.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

On est d'accord, moi j'ai simplement besoin de confirmer que si quelqu'un vient s'inscrire dans notre Commune, la base légale aidant la personne qui fait l'accueil au guichet, ça n'empêche pas que notre Commune puisse avoir une plus grande ouverture, mais on doit au moins pouvoir répondre aux bases légales et quelqu'un qui annonce une religion qui n'est pas encore reconnue au niveau vaudois, ce qui ne veut pas dire que cela ne va pas l'être, c'est en cours etc... Mais pour l'instant cela doit rentrer en tous cas dans ce canevas-là. Je ne trouverais pas

très cohérent finalement d'avoir une orientation pour quelqu'un qui vient s'annoncer au guichet qui est différente de celui qui répond au formulaire en ligne. Finalement, peu importe ce que l'on décide de faire ou pas, mais il faudrait garder une cohérence dans toutes les possibilités que l'on offre aux habitants de vouloir s'inscrire à la Commune.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous mettrons alors cette cohérence en place. Effectivement, on a : autre confession, catholique, protestant, sans confession. Nous vérifierons que ce soit aussi le cas au guichet.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je remercie M. le Syndic pour ces informations. Si j'avais voulu intervenir sur le fonctionnement et sur la base informatique ou sur les tableaux cantonaux, je l'aurais fait au Grand Conseil. Là n'est pas la question. Peut-être me suis-je mal fait comprendre, je m'en excuse d'avance si c'est le cas, mais comme l'a répété Mme Stéphanie Negri Capt, quand vous allez sur internet vous suivez le processus, vous pouvez remplir votre question ; quand on va au guichet, la personne omet de vous proposer, de vous lire cette partie-là de l'arrivée du nouvel habitant. Et quand le nouvel habitant dit qu'il connaît cette possibilité, qu'il sait qu'il peut déclarer une religion reconnue, on lui dit : non, non, cela n'est pas nécessaire. Voilà ce que j'essaie de transmettre via cette interpellation, via mon re questionnement ce soir, en disant si c'est juste possible de rappeler le cadre légal.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Le cadre légal est assez clair : les gens ont l'obligation de venir au guichet. Cette question sera de toute façon abordée oralement, excusez-moi. On peut bien demander à nos collaboratrices, collaborateurs de nommer quelle est la religion des gens, mais c'est aussi leur faire croire que ceci a un sens statistique puisque dans les rubriques qui sont transmises au Canton, on ne mettra pas cette religion-là. Mais je comprends que vous aimeriez qu'on enregistre ceci et vous percevez que certaines personnes dont on ne prendrait pas la religion pourraient se sentir dénigrées...

- **M. Richard Neal, PSR**

J'annonce directement mes intérêts en tant que Président du Conseil paroissial réformé. Premièrement, le site internet est incomplet et actuellement illégal étant donné qu'il y a trois religions reconnues par le Canton qui sont : le catholicisme, le protestantisme et la religion juive. D'ailleurs, la Commune verse un subside à la communauté juive puisqu'elle est reconnue par le Canton. Il faudrait donc rajouter cette ligne du judaïsme dans la formulation du site internet. Deuxièmement, je me suis inquiété auprès d'autres communes, étant donné que ma femme est pasteure cela la regarde directement, elle est touchée sur huit communes de par sa paroisse, et sur les huit communes, sept ont un questionnaire qui est donné aux habitants au niveau papier sur lequel figure la question et sur lequel les réponses possibles sont : protestantisme-réformé, catholique, judaïque ou autre ou sans. Il n'est pas du tout impossible de rajouter cette question sur les formulaires que les gens doivent remplir au guichet. Il y a une différence c'est clair, dire sa religion est volontaire, mais il y a une différence entre poser la question et que la personne dise qu'elle ne va pas y répondre, et ne pas poser la question.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Sylvain Richard**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

La Commission des finances s'est réunie en séance ordinaire le lundi 12 décembre 2022 avec à l'ordre du jour suivant :

1. Préavis N° 31-2022

Demande d'un crédit d'étude Centre sportif du Censuy, délocalisation de la Pétanque, création d'un parc arborisé et adaptation du parking.

Le coût de ce crédit se divise en 2 comptes :

- ETUDES NOUVEAU BÂTIMENT 308'600 CHF
- ETUDES AMÉNAGEMENT PAYSAGER Y COMPRIS PARKING 71'400 CHF
- Total d'investissement 380'000 CHF

Après auditions des chefs de services et Municipaux impliqués dans ce projet la CoFin relève qu'un certain nombre de questions restent ouvertes. Citons :

- Quel sera l'ampleur des baisses des recettes liée aux pertes de places de parcage au Censuy ?
- Comment seront répartis les frais effectifs (chauffage, eau, électricité) et d'entretien courant ?
- Qui encaissera les revenus provenant d'une éventuel co-utilisation des locaux ?

La Municipalité a pris note et des réponses arriveront d'ici le dépôt du crédit de constructions.

Au point 8.4 de ce préavis on peut lire :

Les coûts moyens du capital représentent un coût de fonctionnement annuel de CHF 19'556.- pendant 20 ans et de CHF 14'915.- pendant les 10 années suivantes.

La CoFin tient à préciser que :

- ce sont les coûts de fonctionnement de la commune dont il est question et non ceux de la future infrastructure.
- L'amortissement et les intérêts se rapportent uniquement au CHF 380'000.- du présent préavis.

C'est à l'unanimité des membres présent que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

2. Conformément à l'autorisation générale octroyée en début de législature, la Municipalité a informé la CoFin des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget suivantes :

- a) Projet RADIX Partenariat privé – public : adaptation des cours d'écoles des collèges du Simplon, 24-Janvier et Censuy pour un montant global de CHF 96'626,40 à mettre en balance des CHF 89'100.- de subvention reçus de RADIX

- b) Pour la nature 3124 "Achat de combustible" dans les groupes de bâtiments 32-33-34-35, les dépenses liées à l'achat de combustible sont plus importantes qu'initialement budgétisé. De plus, suite aux recommandations du Conseil fédéral, la Municipalité a décidé de remplir toutes les citernes avant la saison hivernale. Cette décision a été prise afin d'éviter un éventuel manque d'approvisionnement et de se prémunir de toute nouvelle augmentation des prix. Montant total tous groupes confondus : CHF 112'900.-
- c) Dépassement du compte N° 3620.3145.01 - Entretien et aménagement des espaces verts.

Suite à la démolition de la chapelle située sur la parcelle N° 890 à la Rue de la Savonnerie 7 et à la construction d'un nouvel immeuble, la Ville de Renens a pu récupérer la parcelle N°552 située entre l'ancienne chapelle et l'école de musique, physiquement reliée au square du 14 juin.

Par décision municipale du 28 mars 2022, le service Gestion urbaine-développement durable a travaillé sur le projet de réaménagement cette parcelle. L'ensemble des travaux comprenant la mise en place de bancs, d'une fontaine et de nouvelles plantations a été réalisé par une entreprise privée pour un total de CHF 36'302.25 TTC imputé au compte N° 3620.3145.01

Ce montant n'avait pas été porté au budget 2022. A ce sujet, le propriétaire de la parcelle N° 890 a versé à la Ville une redevance de CHF 48'204.- pour l'usage du domaine public de la parcelle N° 552. Il est à noter que cette somme est supérieure au montant total des travaux réalisés. De plus, la place de jeux du Parc SI Beaulieu a dû être réaménagée en urgence. En effet, les jeux ne répondaient plus aux normes de sécurité du BPA. Les responsabilités en cas d'accidents étant trop importantes, la réfection ne pouvait pas attendre une année. Coût du remplacement effectué par une entreprise privée CHF 24'500.- TTC. Ce montant n'a également pas été prévu au budget 22. Enfin, une haie de lauriers a été arrachée au collège du 24 Janvier et remplacée par une haie indigène pour un montant de CHF 6'270.-. Le montant a été imputé au compte Entretien et aménagement des espaces verts, mais il a été entièrement subventionné par le Canton ; le montant de la subvention a été imputé au compte N° 3620.4656.00 Facturation de service à des tiers, de la section espaces verts.

Le total de ces 3 postes est de CHF 67'072.25 qui sera en dépassement du compte N° 3620.3145.01 Entretien et aménagement des espaces verts. Au vu des différents travaux en cours encore cette année, et des montants déjà engagés, le compte devrait atteindre CHF 400'000.- au 31 décembre 2022, soit un dépassement total d'environ CHF 78'000.- TTC par rapport au budget.

3. Conformément à l'autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, la municipalité a informé la CoFin de l'achat hors L3PL de la parcelle N° 640, située rue de Lausanne 31. Potentiel et raisons de cet achat :
- Cette parcelle est contigüe tant avec la parcelle 641 (Hôtel-de-Ville) qu'avec la parcelle 639, rue de Lausanne 31b, toutes deux propriétés de la Ville.
 - Une étude sommaire de faisabilité démontre que le potentiel constructif des deux parcelles (639 et 640) une fois reliées, est plus intéressant que prises individuellement. Cette acquisition permettra dès lors de valoriser la parcelle 639. Ces raisons font de l'achat de cette parcelle une action prioritaire et stratégique. L'acquisition de ce bien

immobilier d'un montant de CHF 650'000.- hors frais d'acquisition a eu lieu devant notaire en date du 12 juillet 2022.

M. Le Président remercie M. Sylvain Richard, Président de la Commission des finances et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Richard et la commission des Finances pour leur travail et passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président passe la parole à Madame Muriel Rossel, Présidente de la commission qui souhaite s'exprimer :

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

La Cuat s'est retrouvée ce lundi 12 décembre. Elle a essentiellement parlé du préavis 31-2022. En effet, elle déplore que ce préavis ne lui ait pas été confié ou signalé à l'avance. En effet, selon l'article 47 du règlement du Conseil, il est indiqué que, je cite : « La Cuat statue lors de tous les examens des préavis municipaux concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire communal ». La Cuat est consciente que ce préavis est plus large que le seul aspect urbanistique. Il s'agit effectivement des sports, surtout d'une dépense importante. Mais elle estime tout de même avoir une priorité dans le traitement de tels préavis. De fait, chaque groupe politique enverra, dans la mesure des disponibilités des Conseillères et Conseillers, un ou deux membres de la Cuat comme commissaires à ce préavis. Nous remercions la Municipalité et le Bureau du Conseil de prendre bonne note de cette remarque et de se rappeler de la Cuat lors des prochains préavis touchant à l'urbanisme.

M. Le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée M. le Président remercie Mme Rossel et passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président n'ayant reçu aucun rapport, il demande si quelqu'un aurait un rapport à lire ou une communication à transmettre au Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président annonce que le bureau n'a reçu à ce jour aucun changement au sein des commissions, il ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point et passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Budgets 2023

- **M. le Président**

Je vous fais part de la procédure de traitement du budget.

Je vous rappelle que le budget est régi par les articles 97 à 105 du règlement du Conseil communal.

- 1) M. Richard, Président de la Commission des finances, nous lira un résumé du rapport de la Commission.
- 2) Par la suite, j'ouvrirai la discussion sur le fond des budgets 2023, à savoir :
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
 - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
 - d) de la Ville de Renens
- 3) par la suite la parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond.
- 4) Le budget communal sera parcouru dicastère par dicastère.
- 5) Une discussion sera ouverte à chaque chapitre. Les éventuels amendements devront être proposés lorsque le chapitre concerné sera abordé. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir les formuler par écrit. Ils seront ensuite débattus.
- 6) Une discussion sera ouverte sur l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.
- 7) Une discussion sera également ouverte sur la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy
- 8) Une discussion sera aussi ouverte sur l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.
- 9) Ensuite une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets.

Par la suite j'ouvrirai la discussion sur l'amendement de la Commission des finances et je le soumettrai au vote. Finalement, les quatre budgets seront votés l'un après l'autre.

Monsieur Richard, vous avez la parole pour lire le résumé de votre rapport de commission.

- **M. Sylvain Richard**

Préambule :

Entre le 31 octobre et le 3 novembre 2022, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie lors de 5 séances pour l'examen du budget 2023 de la Commune, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, STEP et SDIS.

La COFIN tient à remercier M. le Syndic et toute la Municipalité, ainsi que les Chefs de service concernés qui ont répondu de manière détaillée et complète à toutes nos questions.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michaël Perrin, Boursier et Chef de service finances, ainsi que son adjointe, Mme Laurence Favre, pour leur très grande disponibilité et leur efficacité.

Lors des séances, des invités ont été présents afin de répondre aux diverses questions sur les budgets annexes, notamment au niveau de la Sécurité dans l'Ouest, SDIS et le SDOL. La COFIN remercie pour leur présence le commandant Damian Chatelan pour le SDIS, le Premier-Lieutenant Jacques-André Chappuis pour la POL, ainsi que M. Benoît Bieler du SDOL.

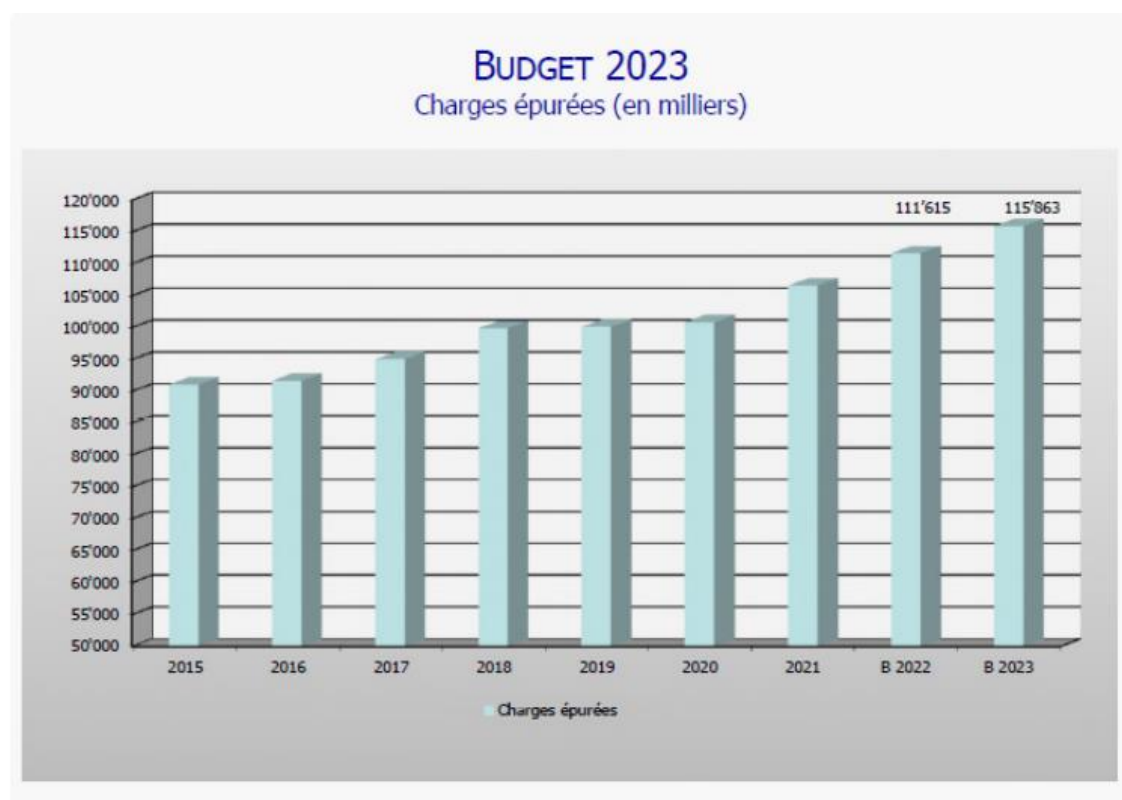
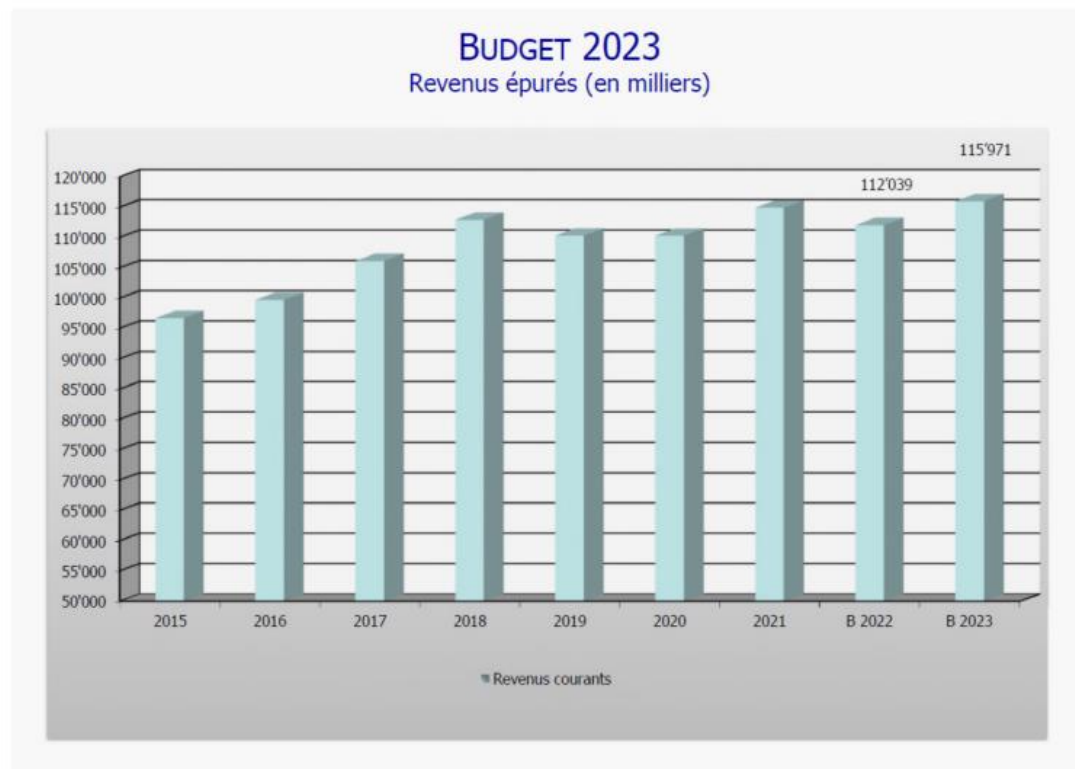
Objectifs de la Municipalité

- Répondre au maximum d'attentes de la population en matière de développement des prestations publiques communales
- Mener à bien et dans les meilleures conditions les projets d'infrastructure majeurs en cours de réalisation (Tram, BHNS)
- Maîtriser finement les inévitables augmentations de charges liées à la crise énergétique et à la situation internationale.

Éléments importants du budget 2023

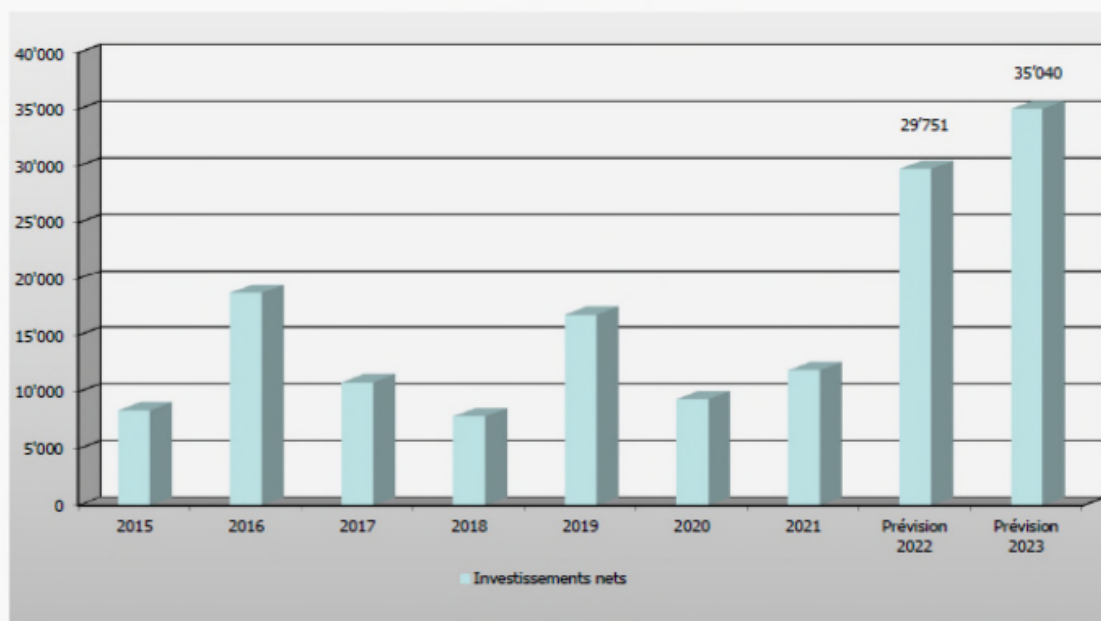
- Indexation ~3 % (à fixer par la municipalité) sur les salaires des employés communaux
- Augmentation de 7.25 EPT, dont 0.5 EPT accordés par voie de préavis
- Augmentation des charges d'énergie en raison de la crise énergétique
- Augmentation consécutive de la facture des transports publics (TL)
- Augmentation des charges relatives à la nouvelle subvention communale à la garderie « les Chattons »
- Les revenus liés aux impôts sur les personnes physiques devraient subir une très légère progression linéaire
- Les revenus liés aux impôts sur les personnes morales devraient rester robustes
- Les autres impôts ne suivant pas le taux ont été adaptés par rapport aux comptes 2021 et aux estimations 2022

Les 4 tableaux, ci-après, ainsi que le tableau synthétique indiquent comment évolue ce budget par rapport aux autres années.



BUDGET 2023

Investissements nets (en milliers)



BUDGET 2023

Marge d'autofinancement (en milliers)

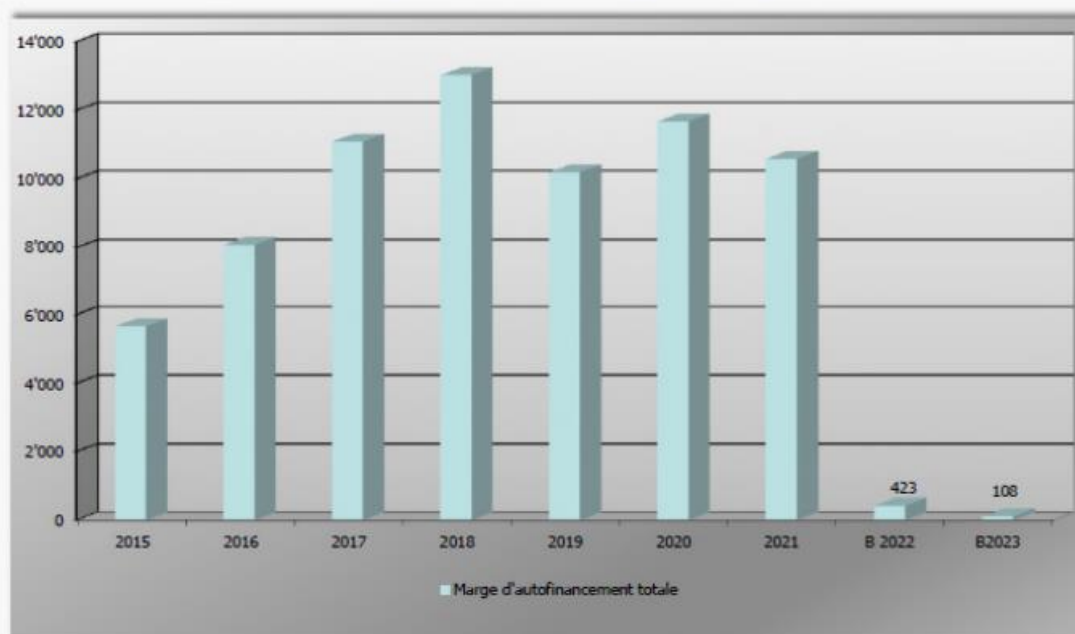


TABLEAU SYNTHÉTIQUE

	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
Résultat d'exploitation (avant variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissements")	2'472'013	2'617'674	3'735'808	- 6'771'200	- 7'462'900
Variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissements"	-2'206'800	- 2'206'800	- 2'206'800	1'500'000	1'500'000
Résultat viré à Capital	265'213	410'874	1'529'008	- 5'271'200	- 5'962'900
Marge d'autofinancement	10'192'509	11'673'972	10'575'893	423'700	108'600
Investissements	16'799'537	9'374'591	11'923'716	29'751'000	35'045'000
Degré d'autofinancement	60.67 %	124.53 %	88.70 %	1.44 %	0.31 %
Capital	17'643'475	18'054'349	19'583'358	14'312'158	8'349'258
Fonds de réserve "Pour renouvellement et amortissements"	17'096'660	19'303'460	21'510'260	20'010'260	18'510'260

La marge d'autofinancement de CHF 108'600.00 ne comprend pas les dépenses induites par les préavis votés après le 30 juin 2022. Ainsi, compte tenu des nouveaux préavis déposés depuis septembre, cette marge d'autofinancement est devenue négative.

Travaux de la Commission dicastère par dicastère

ADMINISTRATION GENERALE – INFORMATIQUE - SÉCURITÉ

1000.3003.01 Scrutateur (Page 2)

Différence remarquable 2022-2023 liée au nombre de scrutateurs réellement nécessaire selon le type de votation. En 2022 les élections cantonales nécessitaient ainsi plus de ressources.

1010.4359.00 Ventes et prestations diverses (Page 3)

Détail du budget selon précisions ultérieur du service Finances :

- Participation du SDOL pour l'huissier et les extraits de presse CHF 2'700.00
- Participation du SDIS pour photocopies et affranchissements CHF 6'000.00
- Participation forfaitaire de Crissier aux frais de gestion
- Cartes journalières CFF CHF 11'000.00
- Participation de Crissier au déficit cartes journalières CFF* CHF 10'300.00
- Total CHF 30'000.00

Note : la participation de Crissier au déficit cartes journalières a été estimée quelque peu à la hausse par rapport au budget 2022 (selon comptes des années précédentes).

1050.3658.00 Couverture déficit frais fonctionnement Ateliers (Page 5)

Le montant reste identique à 2022, la hausse du coût de l'énergie a-t-elle été prise en compte? L'électricité est facturée directement par Inartis aux locataires et n'a donc pas d'incidence sur ce poste.

1100.3162.03 Maintenances et licences contractuelles (Page 7)

L'augmentation de CHF 79'000.00 est destinée à couvrir les frais de licences et le "refresh" du système de déclaration de sinistres de la Ville devenu obsolète. Il sera possible d'extraire plus facilement des données d'absentéisme afin de mettre en place, le cas échéant, des mesures correctives.

Cette tâche ne peut pas être externalisée au courtier d'assurance externe car relève de la gestion au quotidien.

1500.3521.01 Participation ass. Sécurité Ouest Lausannois (Page 8)

La baisse de CHF 369'000.00 s'explique par plusieurs facteurs, les principaux étant : une baisse des charges globales et de personnel. Un accord entre toutes les polices du canton restreint les dédites pour rachat de formation et traitement des policiers changeant de corps ; ceci à une incidence favorable sur les charges en personnel.

19 STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS (SDOL) (Page 9) Pour mémoire, Renens assure la vice-présidence du SDOL et le suivi financier + RH.

1900.3162.03 Maintenance et licences contractuelles (Page 9)

Ce compte est nouveau au budget mais certaines licences étaient payées par le passé au travers du compte 1900.3185.61.

Bikable est une nouvelle plateforme online qui permet de signaler les interactions dangereuses entre cyclistes et autres usagers. Il y a un compte utilisateur pour l'ensemble des communes dépendantes du SDOL. Ce compte comprend également un budget pour un monitoring de la circulation des cycles sur le périmètre SDOL

191 SDOL - ETUDES DIVERSES (Page 10)

Précision : les études sont portées par les Villes qui les demandent.

2 FINANCES (Page 10)

Le changement de taux de TVA au 01.01.2024 induit par les votations "AVS 21" du 25.09.2022 n'ont pas été pris en compte dans le budget 2023 de la Ville car ses effets réels sont encore inconnus et la rédaction du budget était déjà en cours dans les services.

2020.3223.40 Renouvellements et nouveaux emprunts (Page 13)

Quelle est l'ampleur de l'augmentation attendue pour ce poste ?

En juin 2022 il fallait compter sur un taux en hausse de 1% sur les emprunts à 10 ans.

Actuellement, le renouvellement des emprunts a un rythme de 10-15 millions par an.

Faudra-t-il dans un futur proche changer de stratégie ou réduire la durée des emprunts ? Difficile à dire à l'heure de la rédaction de ce rapport. Le service finances et son Municipal

restent particulièrement attentifs et ne manqueront pas de revenir vers la CoFin et le Conseil communal dès que besoin.

2023.4250.01 Dividende s/parts sociales Oikocredit (Page 14)

Le commentaire doit être supprimé dans la mesure où depuis les comptes 2021 plus aucun versement n'a lieu

2026.3529.00 Péréquation directe - Versement au fonds (Page 14)

Les 11,4 millions de charges sont le fruit d'un calcul des charges réelles thématiques des années passées et d'une estimation sur les postes annexes.

3.1. BÂTIMENTS - DOMAINES – LOGEMENT

Un commissaire pose une question d'ordre général : Lors d'achat de bâtiment par la Ville, comment cette opération est-elle imputée ?

Le Chef du service Finance répond que c'est une nouveauté liée principalement à l'entrée en vigueur du droit de préemption lié à la LPPPL en 2020.

Une réflexion, avec éventuellement des éléments analytiques spécifiques, serait à mettre en place. À réfléchir entre la Municipalité, le service Finances et la CoFin

3010.3185.02 Honoraires et frais d'expertises (Page 17)

L'ajout de CHF 5'000.00 n'est pas pérenne et concerne le projet "population précaire". Ce montant servira à mandater des spécialistes afin d'évaluer la pertinence des mesures mises en place par la Ville en lien avec les problématiques.

Ce projet est en bonne voie pour être soutenu par des subventions fédérales et cantonales non prises en compte au présent budget.

3100 Terrains communaux (Page 18)

Pour le budget 2023 il n'a pas été tenu compte d'une éventuelle indexation des DDP, mais à revoir en cours d'année selon l'évolution des indicateurs économiques liés.

3361 Lausanne 31 (Page 25)

Le commentaire est erroné, ce bâtiment a été acquis hors du cadre de la LPPPL. Seules des charges pour prime d'assurance figurent dans ce groupe, car le bâtiment a été récemment acquis par la Ville. Il était auparavant squatté et son affectation future est en réflexion. Dans la mesure où il est contigu à une parcelle communale (Hôtel de Ville), la transformation en bâtiment public afin de diminuer les charges locatives est la piste envisagée.

3379 Rue du Mont 2 (Page 27)

Le commentaire est erroné, ce bâtiment a été acquis hors du cadre de la LPPPL.

Il avait été acquis par le canton/TL dans le cadre du projet du tramway, la partie de la parcelle non affectée à ce projet a été cédée à la Ville de Renens. Actuellement ce bâtiment est mis à disposition de l'ALJF.

3521.3141.16 Collège - Bâtiment – Rénov, et travaux spéciaux (Page 39)

La charge de CHF 20'000.00 sous sécurité toiture concerne la pose d'une ligne de vie. Lors de la rénovation du bâtiment en 2008, cet équipement de protection des travailleurs n'était pas obligatoire

GESTION URBAINE – DEVELOPPEMENT DURABLE

3610.3143.01 Eclairage de fête (Page 45)

Concernant 2022 et en lien avec les mesures d'économies d'énergies prévues par la Municipalité, ce budget ne sera pas dépensé en 2022 car pas d'éclairage de Noël extensif en 2022-23. Un montant a toutefois été inscrit au budget 2023 mais une réflexion sera menée en tenant compte de la situation énergétique à l'automne 2023.

3610.3189.14 Honoraires entretien chemin du Closel (Page 45)

Un compte dédié a été créé car l'entretien de cette infrastructure a été délégué à la Ville de Prilly. C'est une solution transitoire. Dès que le quartier Malley-gare sera fonctionnel, une équipe gestion urbaine sera régulièrement sur ce secteur et la Ville de Renens reprendra l'entretien de ce chemin en interne.

3631.3185.02 Honoraires et frais d'expertises (Page 48)

La nouvelle plateforme de statistique des déchets R-21, après un investissement initial de CHF 30'000.00 en 2023, représente une charge pérenne de CHF 24'000.00 dès 2024. Le fonctionnaire, en charge de cette tâche actuellement, arrivera à la retraite dans un futur proche ; l'équivalent EPT dédié à cette tâche ne sera pas repourvu.

3640.3189.12 Prestations en efficacité énergétique (Page 49)

Il s'agit ici de conseils externes fournis par SIE à qui la Ville a délégué l'action éco-logement.

3651 Bourse solaire - Toit no 2 (Page 50)

Après une première expérience aux Baumettes, la Ville souhaite équiper un second toit en partenariat avec SIE. La répartition serait de 25% Ville de Renens/ 75% SIE. Le projet est encore en phase de réflexion et ni le mode de consommation (autoconsommation, stockage, réinjection), ni le lieu précis ne sont encore arrêtés. La solution du contracting n'est non plus pas écartée à ce jour.

URBANISME – INFRASTRUCTURES – MOBILITE

3710.3185.19 Honoraires avocat ou Urbaniste-conseil (Page 51)

La CoFin remarque un triplement de ce poste entre les budgets 2021 et 2023. Avec la révision du PaCom et l'invocation de l'art. 47 LATC, les recours contre les décisions municipales en matière de police des constructions sont en forte augmentation. Cette hausse est donc transitoire.

Il est aussi précisé que les compétences des juristes employés de la Ville ne sont pas suffisamment étendues pour traiter ce dossier et un recours à des spécialistes externes est nécessaire.

3712.3011.00 Traitements personnels fixes (Page 52)

En lien avec la remarque ci-dessus l'office police des constructions sera renforcé d'un 0.3 EPT transféré depuis 3710 Urbanisme, afin de faire face à l'augmentation de travail actuelle.

3830 Structure de suivi du Tram (Page 53)

Après 2 ans de montée en puissance, les travaux du tram sur le secteur Renens ont pris leur rythme de croisière. Le personnel dédié à ce projet correspond à 3.9 EPT. La charge de 600'000 Frs va rester stable les années à venir. A noter : les charges sont compensées par des revenus égaux provenant des TL

CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRE SCOLAIRES

5110 Animations (Page 57)

La formulation des commentaires pourrait être plus précise. Ici par exemple au lieu de : *sont impactés* plutôt utiliser *sont augmentés*.

5150 Promotion culturelle – Apéritif culturel (Page 59)

La CoFin s'étonne de l'augmentation des charges sous ce poste. Un nouveau concept est sur les rails et le service précise ultérieurement :

Concept :

L'idée serait d'organiser un événement de type « parcours culturel » qui emmènerait le public à travers la Ville à la découverte des diverses associations et lieux de culture de notre Ville avec, à la clé, des spectacles, des dégustations, des jeux, des visites guidées avec, en clôture, un apéritif géant offert à la population. Le budget est destiné à couvrir les frais des activités et leur promotion.

5180.4363.01 Remboursements dommages causés par tiers (Page 60)

L'abrogation des amendes pour les moins de 16 ans a été décidée en Municipalité après débat.

Les points suivants ont été déterminants : les frais de suivi administratif coûtent presque autant que les amendes elles-mêmes et cette pratique s'aligne sur la politique des bibliothèques scolaires au niveau cantonal.

5193.3185.02 « Honoraires » Montant budgété CHF 25'000.00 (Page 61)

Ce montant n'a pas été calculé correctement. Il aurait dû se monter au budget 2023 à CHF 17'600.- selon contrat en vigueur, à savoir :

• Honoraires fixes (CHF 1'000.00 par mois)	CHF 12'000.00
• Forfait mensuel lavage draps, linges (CHF 300.00 par mois)	CHF 3'600.00
• Indemnité variable 40 % de ce qui dépasse CHF 40'000.00 de CA.	
Le budget 2023 prévoit CHF 45'000.00, soit CHF 5'000.00 X 40 %	CHF 2'000.00

- Total budget 2023, compte no 5193.3185.02

CHF 17'600.00

A relever que le commentaire au budget n'est pas exact. La Municipalité n'a pas validé de changement contractuel. C'est donc le contrat en vigueur à ce jour qui demeure sur la base du décompte ci-dessus.

Ressources humaines

6300.3185.02 Honoraires et frais d'expertises (Page 70)

Les statuts du personnel étant obsolètes et avec l'arrivée d'un nouveau Chef RH, le moment est venu de les mettre à jour. Ceci impliquera des avis externes, principalement juridiques.

Il s'agira, entre autres, d'harmoniser les statuts, fonctions et échelles salariales. Le Conseil communal sera consulté en temps utile mais, dans la mesure où ces changements pourraient avoir un fort impact sur les budgets, un premier ciblage par la COFIN semble pertinent.

6300.4361.00 Remboursements traitements (absences diverses) (Page 70)

Suite à un changement de pratique de la caisse de pension CIP le service finance a adapté le montant de ce compte à la réalité.

Sport

6500.3653.01 Subventions diverses (Page 72)

La forte hausse de ce poste s'explique par la suspension (subvention) du DDP en faveur du Tennis Club de Renens. Le club traverse des difficultés et doit rénover ses locaux. Un projet est à l'étude et la Municipalité reviendra devant le conseil avec un préavis sur le sujet.

6500.3653.21 Subvention à la Ste coopérative de la Piscine (Page 72)

Malgré la situation sur le marché énergétique, ce poste ne subit pas de hausse car le contrat d'électricité est bloqué jusqu'en 2024. Comme la piscine est un consommateur estival (excédent de production national) les hausses de prix attendues sont nettement plus faibles.

6602.3101.01 « Imprimés » Montant budgété CHF 10'000.00 (Page 73)

Réponse de l'office de l'intégration :

Projet documents accompagnant la formation en communication interculturelle (pour personnel, logement/gérances, petite enfance) :

- 1 leporello portant sur concepts généraux et 2-3 flyers sur infos spécifiques métiers.
- Impression d'un leporello (4 faces recto-verso, format final A5 vertical), 2 ou 3 documents A4 pliés en deux (format final A5 vertical, comme le flyer cours de français).
- Tirages : 1'500-1'800 exemplaires du leporello et 800 - 1'000 exemplaires de chaque documents A5
- Devis imprimeur : environ CHF 5'000.00
- Solde budget pour imprimés courants CHF 5'000.00

Enfance – social

7100.3655.22 Participation Renens au déficit de la garderie Les Chattons (Page 77)

Le déficit figure ici car il s'agit d'une structure externe (publique-privé). Le Chef de service a rappelé la clé répartition qui figurait au préavis dédié.

PLAN D'INVESTISSEMENT

La COFIN a pris acte du plan d'investissement 2022-2026.

Pour les 5 prochaines années, la Municipalité prévoit d'investir 181.0millions.

BUDGET STEP VIDY

Avec l'entrée en service de la nouvelle STEP de Vidy et l'augmentation du coût des énergies, le budget est en forte hausse à CHF 24.7 millions. Renens participe à hauteur de 2.06 millions et le coût au m3/habitant est de 1.232

BUDGET ENTENTE INTERCOMMUNALE MEBRE-SORGE

La taxe de transit finance l'entretien annuel du collecteur, et son renouvellement se fait par tronçons, conformément au plan des investissements propres à cette Entente intercommunale.

BUDGET SDIS

Conformément au préavis 09-2021 un +0.5 EPT est attribué au SDIS, ce qui produit une légère augmentation de budget.

6500.3099.00 Charges diverses des autorités et du personnel et 6503.3170.00 Frais de réceptions et manifestations.

La nouvelle répartition des frais de repas des pompiers durant le service a été adaptée aux pratiques comptables usuelles pour les Communes.

6501.3124.00 Carburant pour véhicules et machines

La CoFin a demandé si cette augmentation, somme toute modeste, était suffisante. Selon les calculs du commandant et de son Etat major, il semble que oui.

DÉLIBÉRATION DE LACOMMISSION

Aperçu général

Antoine de Saint-Exupéry disait :

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.

Cette phrase résume assez bien l'état d'esprit de la CoFin lors de l'analyse de ce budget 2023.

Au budget 2022 la CoFin constatait : *qu'elle n'a pas eu, à travers ce budget, une vision claire de la politique municipale qu'elle entend mener ces prochaines années.*

En 2023 il en est tout autrement ; malgré un contexte inflationniste, le budget est mieux lisible politiquement.

La CoFin reste cependant préoccupée par la très faible marge d'autofinancement.

Comme évoqué récemment dans l'arrêté d'imposition 2023 : si rien n'est entrepris, on s'achemine vers une hausse des impôts ou une coupure dans les prestations.

Nous comptons sur la municipalité et les services communaux pour contenir les dépenses de fonctionnement au quotidien. Le budget reste une autorisation maximum de dépenser mais chaque franc économisé est le bienvenu au moment des comptes.

Péréquation et incertitudes "cantonales"

L'épée de Damoclès d'une péréquation financière cantonale moins favorable reste présente, mais ne devrait pas nous tomber dessus en 2023.

En revanche, le Conseil d'Etat nouvellement élu a donné un signal négatif en vue du budget 2023.

Il propose des déductions fiscales pouvant avoir des incidences sur les finances communales de l'ensemble des Communes, estimées dans une fourchette de CHF 20 à 32 millions. Cela représente, à terme, pour la Ville de Renens une baisse fiscale relative aux personnes physiques estimée entre CHF 0.6 et 0.8 millions.

Comme chaque année, le budget du canton ne sera débattu au Grand Conseil et approuvé qu'en décembre et, d'ici là, les budgets communaux auront tous été déposés.

Cette temporalité devient de plus en plus problématique, surtout dans un contexte à forte fluctuation comme actuellement. Comment les Villes peuvent-elles voter une planification budgétaire sérieuse alors qu'elles ne connaissent pas toute l'étendue de leurs futurs revenus ?

Budget du personnel

La Municipalité propose une augmentation de 7.25 EPT, soit une charge supplémentaire pérenne de CHF 837'100.00

La CoFin relève que le travail depuis l'arrivée du nouveau Chef des ressources humaines se voit dans les documents consultés et c'est un signal encourageant.

Une minorité de la Commission s'interroge sur les synergies à mettre en place entre les services et l'horizontalité à créer pour augmenter l'efficacité. La majorité de la Commission est d'avis que les tâches organisationnelles sont du ressort de l'exécutif et que la préoccupation du législatif doit être de donner une enveloppe suffisante à la bonne marche de chaque service.

La Commission, fidèle à sa mission, attire tout de même l'attention du conseil sur une pratique qui semble plus fréquente : la création de nouveaux postes "hors budget" par préavis. Financièrement il semble souhaitable que la stratégie d'un service soit fixée avant l'embauche de nouveaux collaborateurs et pas l'inverse.

La CoFin, après un débat intéressant, effectué dans un climat constructif, a décidé de proposer un amendement avec les motivations suivantes :

Amendement au budget 2023

Dans le cadre des budgets 2022 et 2023, le % d'équivalent plein temps (EPT) consacré aux tâches déjà existantes liées au Sport n'a pas été transféré budgétairement à la nouvelle Direction. Il s'agit d'un 0.3 EPT.

L'amendement au budget 2023 est donc le suivant :

A diminuer : Direction Culture – Jeunesse – Affaires scolaires

Comptes no :

5000.3011.00 - Traitement personnel fixe	- CHF 31'300.00
5000.3030.00 – Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam	- CHF 2'900.00
5000.3040.00 – Cotisations patronales aux Caisses de pensions	- CHF 5'100.00
5000.3050.00 – Cotisations patronales	- CHF 200.00
Total	- CHF 39'500.00

A augmenter : Direction Sport – Intégration – Ressources humaines

Comptes no :

6500.3011.00 - Traitement personnel fixe	+ CHF 31'300.00
6500.3030.00 – Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam	+ CHF 2'900.00
6500.3040.00 – Cotisations patronales aux Caisses de pensions	+ CHF 5'100.00
6500.3050.00 – Cotisations patronales	+ CHF 200.00
Total +	CHF 39'500.00

Réponse de la Municipalité

La Municipalité remercie la Commission des finances pour son amendement. Elle invite le Conseil communal à accepter le budget 2023 amendé de la Commune de Renens

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION

- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2023 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2023 de la STEP
- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2023 du SDIS Malley

- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2023 amendé de la Commune de Renens

M. le Président remercie M. Sylvain Richard et ouvre la discussion sur le fond des quatre budgets 2023 :

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Le PS de Renens relève, comme la Commission des finances, les éléments importants de ce budget. Indexation des salaires de 3% pour le personnel communal, augmentation de 7,25 EPT de l'effectif du personnel communal, notamment dans les secteurs importants pour notre population comme le réseau d'accueil de l'enfance, de la culture, les tâches scolaires et l'environnement. Prise en charge plus importante des charges de la garderie « Les Chattons », participation plus importante pour les transports publics. A cela s'ajoute les charges liées aux investissements du Tram et de BHNS. Ce budget doit faire face également à l'augmentation des charges énergétiques. On peut toujours faire mieux ! Ce budget est priorisé et répond aux besoins essentiels de notre population et tient compte de nos possibilités financières. En ces temps difficiles, la Municipalité a pris ses responsabilités et nous la soutenons. C'est pourquoi, au nom du groupe Socialiste, nous n'accepterons aucun amendement si ce n'est celui, technique, de la Commission des finances.

- **M. le Président**

La parole est toujours ouverte, est-ce que la Municipalité souhaite déjà s'exprimer ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Ecoutez, il est tôt, je pensais qu'il y aurait un débat dans la salle, mais je veux effectivement rebondir sur les excellentes et très pertinentes remarques du Président de la Commission des finances. On a travaillé en toute transparence. De longue date, vous le savez, Renens a l'habitude de travailler avec des ressources rares, c'est du reste tout l'enjeu de la future péréquation qui doit justement compenser les ressources de collectivité celles qui sont importantes et celles qui le sont moins. C'est un débat qui est initié maintenant. Cette péréquation a un plafond actuellement, nous sommes au plafond, mais sur le territoire de Renens on fait avec des ressources rares, on économise les postes, on économise les objets et on est au cœur des travaux que vous avez sollicités, soutenus, voulus en termes de mobilité notamment. On a le Tram, le BHNS. On vient vers vous avec des préavis d'importance pour que le vivre-ensemble qui est un des points de notre programme de législature soit soutenu par la mise à disposition des collectivités publiques et elles sont nombreuses, des salles de spectacle de qualité, des terrains qui soient appropriés aussi à une population toujours plus nombreuse. On a un projet que vous avez soutenu qui est le réaménagement du Collège Verdeaux-Pépinère-Saugiaz. Tous les projets, vous les connaissez, ils sont tous insérés dans ce programme, ils sont portés par des collaboratrices et collaborateurs motivés dans tous les secteurs. Quand on se compare avec d'autres villes, on fait avec moins de personnes et, toujours, on est attentifs à veiller aux dépenses. Ce que vous nous proposez là, ce sont des autorisations de dépenser, ce ne sont pas des obligations et, depuis quelques années, depuis que je suis aux finances, les comptes sont toujours meilleurs que les budgets puisqu'en cours d'année on évite de dépenser ce qui n'a pas besoin de l'être. Nous vous invitons donc à suivre ce budget tel que validé par la Commission des finances avec laquelle on a pu avoir lors des différentes soirées des échanges nourris, intéressants et qui nous ont permis aussi de toujours mieux comprendre les besoins en termes de compréhension de la Commission des finances.

- **M. le Président**

Je propose de parcourir les dicastères. Je remercie les différentes personnes qui interviendront de bien vouloir donner le no. de page et le no. du compte.

Nous allons débiter avec le préambule (les pages roses) de 1 à 20

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Par la suite le budget de fonctionnement récapitulatif par direction et résultats – p. 1

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Administration générale, informatique et sécurité – p. 2a à 10b

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Finances – p. 11a à 14b

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Centre technique communal – Bâtiment, domaines et logement – p. 15a à 44b

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Gestion urbaine et développement durable – p. 45a à 50b

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Urbanisme, mobilité et infrastructures – p. 51a à 54b

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Culture, jeunesse et affaires scolaires – p. 55a à 68b

J'ouvre la discussion :

- **M. Pascal Golay, PLR**

Je prends la parole pour déposer un amendement qui concerne le compte 5100.3011.00 traitement du personnel fixe, page 56a

La Municipalité doit considérer les besoins des habitants.tes de notre ville pour axer ses choix de manière à y répondre le mieux possible, surtout en cette période de limites budgétaires et où les dépenses doivent être finement analysées et représenter une vraie nécessité. Aujourd'hui, par exemple les activités du CRA pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, les mercredis après-midi, sont toutes prises d'assaut, le nombre de places étant limité. De même que l'avait souligné à la séance du conseil du mois d'octobre Mme la Conseillère communale Lucie Mauch, il n'existe pas de solution de garde ou d'activités journalières durant les vacances scolaires pour les élèves âgés de 4 à 6 ans qui ne sont pas pris en charge dans les unités d'accueil. Ce qui place les parents dans des situations extrêmement compliquées. Ce ne sont que deux exemples parmi d'autres indiquant besoins réels de la population. À l'opposé, un poste à 80% pour de la communication liée exclusivement à la culture est proposé dans le cadre de ce budget et celui-ci ne répond aucunement à un besoin impératif des habitants.tes. de notre Ville. Il est à souligner que les spectacles de qualités proposés dans

le cadre de l'offre culturelle, font déjà salle comble et les activités diverses dispensées tout au long de l'année ont toujours du succès avec la communication actuelle.

Le groupe PLR-PVL ne comprend pas cette façon de voir et donc rejette l'octroi du budget nécessaire à la création de ce poste. Nous ne discutons pas ici du montant alloué à ce poste, mais bien de son utilisation et proposons à la municipalité de réfléchir à d'autres stratégies pour le budget 2024.

En conséquence, le groupe PLR-PVL dépose l'amendement suivant :

- *Pour le compte 5100.3011.00 Traitement personnel fixe, le montant de CHF 322'900.00 est remplacé par le montant de CHF 252'900.00 - Soit une différence de CHF 70'000.-.*

Le montant correspondant à cet EPT étant inconnu, nous l'avons défini par la différence des budgets 2022 et 2023 + les indexations équivalentes à celles effectuées dans les autres dicastères.

Afin de ne pas compliquer les procédures de ce soir, les comptes de charges liés à notre amendement (3030-3040-3050) seront de fait corrigés automatiquement dans les comptes sans faire l'objet d'amendements dans les budgets.

- **M. le Président**

Merci M. Golay, la discussion est toujours ouverte sur ce dicastère. Etant donné que nous sommes dans un amendement, selon l'article 101 de notre règlement, je vais demander une suspension de séance ; afin d'éviter de demander la suspension maintenant, je vous propose que l'amendement soit voté à la fin. De cette façon, si d'autres amendements nécessitent une interruption de séance, la Commission des finances et la Municipalité pourront les traiter en une seule fois. Je continue :

Sport, intégration et ressources humaines – p. 69a à 75b

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Enfance et cohésion sociale – p. 76a à 94b

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Budget de fonctionnement par nature (pages vertes) de 95 à 98

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Budget d'investissement – p. 99 à 138

J'ouvre la discussion – la discussion est close

L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge – p. 146 à 149

J'ouvre la discussion – la discussion est close

La Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy – p. 150 à 153

J'ouvre la discussion – la discussion est close

L'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens – p. 154 à 163

J'ouvre la discussion – la discussion est close

Suspension de séance de 15 min. pour étude de l'amendement par la Commission des finances et la Municipalité.

Reprise de la séance à 20h20

- **M. le Président**

Je vous propose de donner directement la parole à la Municipalité afin qu'elle se positionne sur cet amendement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous nous sommes concertés. Unaniment, nous soutenons ce poste qui, par ailleurs, figure à la page 5 de notre budget. C'est un poste de communication culturelle qui sera utile à l'ensemble du service et pas uniquement pour les événements culturels, mais qui aussi en soutien des activités du CRA et des devoirs accompagnés. L'appellation est un peu réductrice, on ne trouvait de mot suffisamment large pour dire comment ce poste sera impliqué dans le service. Il s'agit d'informer d'une manière pertinente et ciblée toutes les populations sur les prestations que nous proposons, de mieux communiquer sur ce qu'il est possible de faire à Renens. De faciliter aussi l'information à la population allophone en utilisant le langage simplifié, par exemple. D'attirer des gens qui ne viennent pas naturellement et pas spontanément dans nos activités en diversifiant les canaux de communication des personnes qui sont indigènes et/ou allophones. D'étoffer la promotion de l'offre proposée par le tissu culturel renanais. De renforcer la visibilité de nos activités, souvent on nous dit : je ne le savais pas. De continuer encore à augmenter la couverture médiatique des manifestations, des activités développées et soutenues par le service La Ville. Accroître la crédibilité des actions du service en instaurant une ligne éditoriale graphique cohérente, instaurer des processus à l'interne efficaces afin d'optimiser les canaux internes à l'administration. Répondre aussi aux besoins en communication inhérents au développement des prestations proposées et soutenues par le service. Quand je dis proposées et soutenues, c'est que c'est aussi une prestation qui est proposée à toutes les associations qui participent ici aux activités, aux spectacles, à des manifestations ; celles-ci ont parfois besoin d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs prestations, dans le faire-savoir que la communauté lusophone, par exemple, a un spectacle ce prochain samedi, que la communauté italienne développe une conférence. On est vraiment au service d'une meilleure connaissance des actions culturelles de la Ville. Et de continuer à développer, c'est quand même un élément de notre ADN qu'est la multiculturalité, de faire vivre les traditions, les savoir-vivre de populations qui viennent de nombreux pays du Monde et on est actifs dans le sens socio-éducatif, cette transversalité entre jeunes et moins jeunes. C'est un amplificateur de projets, finalement, un catalyseur qui permet de faire bien plus que ce que le montant proposé au budget comporte comme montant financier. J'espère vous avoir convaincus de la pertinence de ce poste. Mme Jaccard veut-elle compléter mes propos ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Je crois que M. le Syndic a fait le tour d'un ensemble de choses. J'aimerais ajouter quelque chose : lors du dernier Conseil, vous avez accepté de donner un poste pour un TSP qui va devoir travailler aussi auprès des jeunes et ce poste, par rapport à la communication, permettra aussi de mieux faire connaître les activités du TSP, mais également du CRA et de tout ce que l'on fait auprès de la jeunesse pour qu'il y ait un meilleur accès. Je crois que c'est quelque chose de très important.

Comme l'a dit M. le Syndic, ce n'est pas un poste de chargé de communication uniquement pour la culture, mais pour l'ensemble du service, y compris pour les devoirs accompagnés, pour les animations après les devoirs accompagnés, pour la jeunesse, les affaires scolaires et bien sûr la culture. Mais ce n'est pas seulement la Grande culture, c'est souvent pour les associations culturelles qui ont, souvent, besoin de pouvoir se concentrer sur leurs activités et qui n'ont pas le temps de pouvoir faire de la communication parce qu'ils n'ont pas de poste administratif, parce qu'ils ne savent pas faire. C'est aussi pour pouvoir renforcer cet état-là, pouvoir les aider à faire mieux, pouvoir mieux remplir les salles ou pouvoir mieux faire connaître ce qu'ils font de bien auprès de la population.

- **M. le Président**

Avant de soumettre au vote les deux amendements, j'ouvre une dernière fois la discussion générale sur l'ensemble des quatre budgets :

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Quand vous dites que ce n'est pas uniquement pour la culture, c'est étonnant parce que c'est quand même dans le compte 5100 et pas dans le compte 5000, ce qui aurait été finalement sa bonne place. Mais on ne va pas faire un amendement pour changer le compte. Notre intervention, je comprends bien votre besoin, mais il n'y a rien d'important ou de vital dans l'histoire. Vous avez bien compris qu'on a surtout besoin d'éducateurs et on aurait meilleur temps de mettre CHF 70'000.- dans ces éducateurs au CRA et autres plutôt que là-dedans. Encore une fois, ce n'est pas le montant que l'on critique, c'est l'usage.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Il y a un montant pour un animateur socio-culturel en plus à Ondallaz. Aujourd'hui on est aussi en train de renforcer. Il ne suffit pas de rajouter un animateur socio-culturel pour pouvoir doubler la capacité des places, il y a tout un concept qui doit avoir lieu derrière. Un animateur socio-culturel, oui, mais il faut que l'on puisse avoir de la place au sein du CRA, il faut une stratégie que je peux vous le promettre, nous sommes en train de travailler, nous sommes en train de revoir la politique jeunesse et je vous promets que d'ici peu de temps vous en entendrez parler et on reviendra vers vous avec des propositions.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Oui, j'ai bien compris. C'est pour cela que l'on vous laisse encore une année sur le budget 2024 pour faire ça. Le but ce n'est pas que l'on rajoute en plus encore CHF 70'000.-, c'est de remplacer ce poste par ce que vous allez faire l'année prochaine.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Au nom des Vert.e.s, nous vous recommandons de refuser l'amendement proposé. En effet, il est important de pouvoir aider les associations à faire connaître leurs activités, il en va vraiment de leur survie. Personnellement, j'ai été membre de l'Harmonie « La Clé d'Argent » pendant 11 ans et j'ai pu constater que c'est important d'avoir une entité qui peut nous conseiller et qui peut aussi mettre les associations en lien, c'est vraiment précieux.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Il me semble que la Municipalité nous a mis en avant le FAR pour tout ce qui est associations, tout d'un coup le FAR ne sert à rien et on doit engager quelqu'un pour ça. Je me pose un peu la question du suivi de tout ça.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On travaille bien évidemment avec le FAR, encore ces derniers jours on est en contact avec son Président et M. Da Cunha, mais il y a encore d'autres activités, d'autres éléments pour lesquels on a besoin de ressources et on reconnaît tout le travail que fait le FAR. On aimerait, en plus, faire d'autres choses.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je voulais également rebondir. De mémoire, je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je crois que l'on donne un crédit d'environ CHF 20'000.-/an au FAR. Personnellement, je n'ai toujours pas compris, en étant membre de plusieurs associations de Renens, le rôle du FAR. Il est là pour mettre ensemble les associations, je ne comprends pas ce qu'une personne engagée pour la communication apporterait... j'ai l'impression que cela ferait défaut au FAR parce que cela occulterait le rôle pour lequel on l'a mandaté et pour lequel il reçoit des subventions. J'aimerais vraiment que soit clarifié les rôles autant du chargé de communication que du FAR. J'ai un peu peur qu'avec des rôles non définis et des communications qui vont dans tous les sens cela pèse plus les associations que cela ne les aide.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée je sou mets l'amendement déposé par le groupe PLR-PVL. Je vous rappelle que les votes sur les amendements et sous amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond.

« Amendement pour le compte 5100.3011.00 « traitement personnel fixe » le montant de CHF 322'900.00 est remplacé par le montant de CH 252'900.00, soit une différence de CHF 70'000.00 »

L'amendement est refusé à la majorité à main levée.
--

J'ouvre une dernière fois la discussion sur l'ensemble des quatre budgets.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Le groupe PLR-PVL regrette le manque de vision de la Municipalité. Si les représentants de notre groupe à la Cofin ont accepté le budget, c'est qu'il y avait un équilibre, un équilibre précaire, mais enfin un équilibre quand même. Par contre, le groupe vous l'aurez compris dans son ensemble ne comprend pas la direction prise par la Municipalité. Au vu des dépenses à venir, de l'augmentation des taux d'intérêts de la dette, de l'augmentation du prix de l'énergie, sans parler de la révision de la péréquation, il n'est clairement pas normal de se diriger dans de nouveaux projets ou d'engager de nouveaux EPT non indispensables dans les années à venir. Cette année est probablement une des dernières où cette politique pourra encore se faire grâce aux revenus extraordinaires à venir dans les comptes, et, clairement, ce n'est plus le moment d'ouvrir les vannes, mais bien de commencer à réduire le débit des dépenses. Le refus de notre amendement démontre que le Conseil n'est pas encore prêt à anticiper les risques à venir et nous espérons que 2024 sera l'année de prise de conscience de cela. Le groupe PLR-PVL ne validera donc pas ce budget pour les raisons que nous venons d'évoquer.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Les courbes montrées dans le budget 2023 remontent jusqu'à 2014. Regardons brièvement dans le rétroviseur : en 2014, les revenus épurés dépassaient 90 millions, la commune fonctionnait avec 195 EPT et la marge d'autofinancement était positive. Moins de 10 ans plus tard, les revenus épurés atteignent 115 millions, soit une augmentation de 25%, les « ressources rares » de Renens ne le sont pas tant. Le nombre d'employés EPT atteint 258, soit une augmentation de 32% pour cette durée. Pendant le même intervalle, la population de la Ville a crû de moins de 3%. Bien entendu, la marge d'autofinancement est réduite à rien. En 2014, la situation financière de la Ville était bien meilleure qu'aujourd'hui, pourtant la Municipalité était déjà de gauche et je n'avais pas l'impression qu'à l'époque, pas plus que n'importe qui d'autre, la Commune était sous-administrée. Cette année seulement, il y a déjà plus 7.25 EPT sans compter ceux accordés avec frivolité par ce Conseil communal. Cette assemblée aime les impôts d'autrui, c'est évident, mais il faut être fou pour penser que la manne est inépuisable. Le bout de ce chemin, nous le connaissons, il suffit de regarder la commune voisine de Chavannes-près-Renens. L'UDC s'opposera donc à ce budget.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Je pense que l'on n'a pas besoin de rappeler que le contexte va être difficile et il est plus que jamais nécessaire de se serrer les coudes. On n'a pas besoin d'aller chacun dans son coin et penser à serrer les vannes pour que les personnes qui n'en n'ont pas besoin, d'avoir accès aux subsides, puissent se contenter de regarder ce qui se passe à l'extérieur. On a envie de soutenir notre Municipalité qui montre que, oui, on est là pour tous les Renanais et Renanaïses, qu'on l'a été depuis longtemps et on va continuer à l'être. Donc, la Fourmi rouge recommande d'accepter ce budget.

- **M. Jonas Kocher, les Vert.e.s**

Vous l'avez compris, ce soir on aura un bloc gauche/droite. Je ne vais pas répéter ce que la Fourmi rouge et le PS ont dit. Je ne peux qu'être en absolu accord avec eux. On est là pour tous et pour toutes. Effectivement, la population n'a peut-être pas augmenté autant que les revenus, M. Montabert, mais de là à dire que les chiffres ne sont pas cohérents, nous refusons le budget... « Un manque de vision » j'ai entendu ce soir, heureusement que nous avons le plan des investissements qui est là pour nous donner une vision et une stratégie de la Municipalité. Et il est vrai que j'ai été un peu taquin avec la Municipalité, mais on a quand même reçu un programme de législature, qui a mis du temps à venir, mais il est venu. Donc, me parler de manque de vision.... Je vous invite à lire ces deux documents qui sont, certes, conséquents, mais avec les vacances, vous aurez certainement le temps de les lire. Ensuite, on vient nous dire qu'il faut donner plus de places aux enfants, trouver des solutions, qu'il y a des besoins ; oui, c'est vrai. Mais ce n'est pas en supprimant des postes ou en ne répondant pas là où il y a vraiment des besoins qu'on y arrivera. Au nom des Vert.e.s nous vous invitons à accepter le budget tel que amendé par la Cofin ; amendement que nous n'avons pas encore voté d'ailleurs...

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On entend les préoccupations que la droite a émises, mais nous avons une stratégie, nous répondons par ce budget à des demandes nombreuses qui sont aussi celles que vous avez formulées. Les projets que nous portons actuellement très fortement sont des projets que vous soutenez, nous travaillons avec vous. Et dans cette période difficile de crise, qui permet à des personnes très riches d'avoir encore plus de fortune et à des gens relativement pauvres d'en avoir un peu moins, l'écart continue à se creuser quand même dans ce monde. On essaie de vous

présenter un budget qui soit cohérent, qui est lien avec le programme de législature et qui permettra de continuer, d'achever les projets qui ont été votés dans ce cénacle avec de très très larges majorités, voire parfois l'unanimité. Et qui, parmi nos groupes, souhaiterait que l'on réduise le nombre de places en crèche, en garderie, qui souhaiterait que l'on freine nos projets de rénovation des collèges ? Je pense que la cohérence veut que nous acceptions ce budget tel que présenté pour que nous puissions finaliser les projets qui ont été initiés, votés en tous cas, souvent, par vous.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je déclare mes intérêts, je suis membre du Comité de l'association des parents d'élèves. Je pense que les besoins qu'expriment les parents envers notre association sont réels. Ce n'est pas seulement d'avoir des volontés pour plaire à un groupe politique ou pas. Les parents qui viennent vers nous ne demandent pas les couleurs politiques, mais ils ont de réelles difficultés à pouvoir offrir à leurs enfants des activités. Je pense que cela va au-delà d'un clivage gauche/droite, et pour rebondir sur la communication de M. Kocher, l'idée n'est pas de supprimer des postes existants, mais de cibler ce que l'on propose de créer. C'est une réflexion à avoir, je suis ravie d'entendre, M. Clément, que la Municipalité est à l'écoute des habitants, j'aimerais que ce soit pour l'entier parce que ce besoin-là est annoncé, il faut vraiment le prendre en considération.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je mets au vote l'amendement de la commission des Finances. J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, je vous rappelle l'amendement :

Amendement au budget 2023

Dans le cadre des budgets 2022 et 2023, le % d'équivalent plein temps (EPT) consacré aux tâches déjà existantes liées au Sport n'a pas été transféré budgétairement à la nouvelle Direction. Il s'agit d'un 0.3 EPT.

L'amendement au budget 2023 est donc le suivant :

A diminuer : Direction Culture – Jeunesse – Affaires scolaires

Comptes no :

5000.3011.00 - Traitement personnel fixe	- CHF 31'300.00
5000.3030.00 – Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam	- CHF 2'900.00
5000.3040.00 – Cotisations patronales aux Caisses de pensions	- CHF 5'100.00
5000.3050.00 – Cotisations patronales	- CHF 200.00
Total	- CHF 39'500.00

A augmenter : Direction Sport – Intégration – Ressources humaines

Comptes no :

6500.3011.00 - Traitement personnel fixe	+ CHF 31'300.00
6500.3030.00 – Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam	+ CHF 2'900.00

6500.3040.00 – Cotisations patronales aux Caisses de pensions + CHF 5'100.00

6500.3050.00 – Cotisations patronales + CHF 200.00

Total + CHF 39'500.00

Avant de passer au vote, je vous rappelle que les votes sur les amendements et sous amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond. Les personnes qui soutiennent cet amendement le font par un levé de main.

C'est à l'unanimité que cet amendement est accepté.
--

J'invite M. Richard à lire les conclusions amendées du budget

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte

- 1) Le budget de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2023 ;
- 2) Le budget de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2023 ;
- 3) Le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2023 ;
- 4) Le budget amendé de la Ville de Renens pour l'exercice 2023, présentant un excédent de charges de CHF 5'962'900.00

- **M. le Président**

Je mets au vote les budgets 2023 :

Mèbre-Sorge

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2023 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

STEP

Celles et ceux qui acceptent le budget 2023 de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy le fond par un levé de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

SDIS

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2023 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens le fond par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

Ville de Renens

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2023 de la Ville de Renens le fond par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que ce budget amendé est accepté.

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je me suis exprimé en amont. Merci pour ce vote qui nous permettra de suivre les projets que l'on a annoncés dans le programme de législature, notamment.

M. le Président remercie M. Richard et la commission des Finances pour le travail effectué et passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis 30-2022 Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye

M. le Président invite M. Roland Delapierre, Président-rapporteur à lire son rapport.

- **M. Roland Delapierre UDC**

Tout le monde a reçu la copie du rapport. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je dois m'excuser, je me suis excusé déjà auprès des commissaires parce que j'étais un peu « à la der » pour faire le rapport.

Séance du 21 novembre 2022 au CTC – rue du Lac 14 à 19 :00.

Lors de cette séance, étaient présents :

Mme T. Maystre, Municipale Urbanisme – Infrastructures - Mobilité

M. Ch. Sarda, Chef de service infrastructures

Membres de la Commission :

Mmes & MM. Thode Angela (excusée), Kocher Jonas, Hertig Philippe, Korkmaz Mehmet. Martinelli Sandra, Negri Capt Stéphanie, Neal Richard, Borloz Pierre, Delapierre Roland, président/rapporteur.

Suite à la crue de 2008 il est urgent d'agir afin que, lors d'épisodes pluvieux, les diverses rivières ne provoquent plus d'inondations dévastatrices.

Monsieur Sarda nous présente le parcours prévu pour cette galerie souterraine. Son départ se situant à l'altitude de 445 m et son déversoir dans la Chamberonne à 375 m. un dénivelé de 70 m le long duquel 13 cheminées d'aération ainsi que 3 puits seront construites.

La commune de Renens sera le maître d'ouvrage lors de la construction de cet ouvrage ainsi que pour son entretien.

Cette galerie, une fois construite, pourra recevoir les eaux de ruissellement des 5 Communes, pour autant que le réseau souterrain soit en séparatif.

Questions – Réponses

- Comment éviter les effets de ventouse ?
 - Grâce aux 13 cheminées de ventilation situées sur le parcours. Ainsi que les 2 puits permettant le nettoyage de filtres récoltants des particules polluantes.
- En épisode de crue, le jet à la sortie de la conduite aura une force considérable. Quel système de dissipation d'énergie a été prévu ?
 - L'énergie sera dissipée par une série de seuils.
- Les communes sont-elles responsables si les coûts d'entretien augmentent ?
 - La répartition financière des différentes communes ne va pas changer dans les prochaines années. Le délai de résiliation pour la clé de répartition est de 6 mois dès la fin de la réalisation de la galerie.
- Quelle sera donc l'utilisation de la galerie par temps sec ?
 - Par temps sec, la galerie ne sera quasi pas utilisée.

Les commissaires n'ayant plus de question la commission peut délibérer.

Ensuite, le Président met les conclusions du préavis telles que présentées au vote ; elles sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président remercie M. Delapierre pour son rapport et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandé, M. le Président invite M. Delapierre à lire les conclusions

- **M. Roland Delapierre UDC**

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

- vu le préavis municipal N° 30-2022, du 7 novembre 2022

- oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'adopter la Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye.

M. le Président met les conclusions au vote

C'EST À LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ACCEPTEES

La parole n'étant plus demandée Monsieur le Président remercie M. Delapierre et la commission et passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Dépôt de préavis, discussion préalable

Préavis No 31-2022 - Centre sportif du Censuy - Délocalisation de la Pétanque, création d'un parc arborisé et adaptation du parking, demande d'un crédit d'étude.

Présidence : PSR

M. le Président annonce que la Présidence sera assurée par Mme Muriel Rossel, PSR.

Commissaires :

PSR : M. Naim Smakiqi

Les Vert.e.s : MM. Marc Chambaz, Basile Zufferey

Fourmi rouge : Mme Verena Berseth, M. Kemal Yabalak

PLR-PVL : Mme Stéphanie Negri-Capt, M. Gérard Duperrex

UDC : M. Roland Delapierre

M. le Président en profite pour rappeler que la date de remise du rapport est fixée au plus tard au lundi 23 janvier 2023 à midi et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

13. Motions, postulats, interpellations

Interpellations

M. le Président invite M. Simon Favre à lire son interpellation ; M. Favre est absent. Il invite donc M. Byron Allauca à venir lire son interpellation.

• M. Byron Allauca, Fourmi rouge

La semaine passée j'ai lu l'article de M. Dessemontet paru dans le journal 24h. Et j'ai été surpris, voire étonné du contenu. En effet, si M. le Syndic d'Yverdon mentionne un fait que nous connaissons bien, soit que les revenus fiscaux de sa commune ne sont pas les mêmes que d'autres communes du Canton, plus riches, et que donc Yverdon a moins d'argent que la moyenne pour faire son travail, alors que les attentes de sa population sont les mêmes que les autres communes. Ceci nous est connu, Renens étant dans la même situation. Raison pour laquelle mon parti se prononce en faveur d'un taux unique d'impôt entre les communes du

canton.

L'article précise aussi que les mécanismes de péréquation intercommunale corrigent en grande partie cette inégalité, mais que ce mécanisme inclut un plafonnement qui affecte surtout les villes modestes et il cite : Renens, Payerne, Chavannes et Moudon. Où nous sommes surpris, c'est d'apprendre que ces villes plafonnées ne toucheront pas cette ristourne de l'Etat provenant de l'accord canton-communes et, qu'ainsi, à partir de 2023, elles seront doublement pénalisées. Pour Renens il parle d'environ CHF 900'000.00 frs par année. C'est une somme conséquente pour les finances de notre Commune, d'autant plus maintenant qu'on a un budget déficitaire et qu'on a besoin d'argent pour continuer à honorer les prestations à tous les habitants de Renens.

Ce point est aussi mentionné dans la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Vincent Keller (intitulée taux unique, réponse du 26 septembre 2022), où il est dit, à la page 4, que « *la dernière négociation Canton-communes ne bénéficiera pas la Ville de Renens, celle-ci étant plafonnée* ». Ladite réponse mentionnant aussi que lors d'autres négociations antérieures canton-communes, cet aspect avait été pris en compte et le plafonnement augmenté, suite, si je me rappelle bien, à des actions de la ville de Renens...

C'est incompréhensible que le Canton et les communes riches n'aient pas inclus toutes les communes dans cet accord, laissant de côté les communes les plus modestes de cette rétrocession. Mais c'est dans ce contexte, dans ces circonstances, que nos Elus municipaux et nos Députés doivent se battre pour trouver des solutions, des compromis, des alliés, pour corriger ces injustices, c'est dans ces moments que nous avons besoin de votre leadership, Mesdames et Messieurs les Municipaux.

Suite à ce qui précède je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Pourquoi la Municipalité de Renens n'a pas communiqué avant au CC sur cet état de fait ?
- Est-ce que les chiffres avancés par M. Dessemontet (pour Renens) sont justes ?
- Quelles sont ces huit communes touchées par ce plafonnement ?
- Est-ce que la Municipalité de Renens a entrepris des démarches pour les réunir, organiser une action entre elles, auprès du Canton, auprès de l'UCV ? Si Oui, quelles ont été ces actions ? si non, est-ce qu'elle pense le faire ?
- Est-ce que la Municipalité de Renens a pris contact avec les Députés renanais et renanaïses pour entreprendre des actions en commun auprès du canton ?
- Quelle a été la position du syndic au comité de l'UCV ? Est-il intervenu pour défendre les communes plafonnées, pour faire en sorte que l'UCV défende toutes les communes, et donc déplafonner ?
- Quelles actions sont envisagées par la Municipalité à l'avenir pour corriger cet état de fait ?
- Et de façon plus générale, comment la Municipalité envisage-t-elle de jouer un rôle moteur de défense et de rassemblement des communes, villes, petites villes et villages, dans les débats à venir sur la nouvelle péréquation ?

• **M. Jean-François Clément, Syndic**

La péréquation... voilà, on y est... La péréquation, pourquoi on n'a pas touché cette nouvelle tranche ? C'est parce qu'elle est plafonnée. On vous l'a dit ici quelques fois, on a réussi, au fil

du temps, à dé plafonner la péréquation. Notamment dans la péréquation il y a les couches transverses, les couches thématiques qui, elles, ne sont pas plafonnées mais les autres couches le sont jusqu'à un montant total de 8 de nos points d'impôt. Le Canton de Vaud est divisé actuellement sur la péréquation, parce qu'il y a des communes qui pensent qu'elles mettent beaucoup trop d'argent dans la péréquation. Il faut savoir que la facture sociale est payée en valeur de point d'impôt. Pour une Commune comme Renens, la facture sociale coûte 19 points d'impôt, une commune comme Renens dont le point d'impôt vaut CHF 500'000.00 et si on calcule rapidement, paie grosso modo 9.5 millions. Une Commune comme Pully dont la valeur du point d'impôt vaut 1.2 millions, lorsqu'elle paie 19 de ses points d'impôt, elle va payer un montant bien plus conséquent. Ces Communes qui ont des coefficients d'impôt bas, actuellement mènent une fronde pour que le Canton change le mécanisme de la péréquation. Ils ne veulent pas ou parfois, ils ne peuvent pas monter les impôts chez eux, raison pour laquelle ils disent : « les montants que nous prélevons chez nous sont excessifs, nous ne pouvons pas vivre ainsi ». Et d'autres communes, telle que la nôtre disent : « votre frigo est plein, ouvrez la porte du frigo », en fait, prenez plus d'impôts chez vous, si je résume. Les huit communes qui sont concernées, c'est Chavannes, Moudon, Payerne, Renens, Yverdon, Aigle, Bex et je vous communiquerai la 8^{ème} prochainement. Ces huit communes, on travaille ensemble à défendre une péréquation effective, qui respecte les capacités financières de nos communes. Il faut savoir que la péréquation avait pour objectif d'atténuer les valeurs de point d'impôt après péréquation entre communes ; après péréquation, on est mieux, mais on a toujours un écart qui est croissant entre les communes qui possèdent beaucoup et celles qui ont des points d'impôt plus bas. M. Michaël Perrin du Service des finances a fait un rapport, validé par la Municipalité qui explique tous ces éléments, ils sont tous dedans. Je vous invite à relire ce document. A votre dernière question : que faisons-nous ? Eh bien, on travaille en étroite communication, notamment avec M. Dessemontet, qui est un des leaders de la défense de la péréquation, pour que nous fassions valoir notre place dans cette péréquation. On a beaucoup à faire, parce que cette péréquation entrave beaucoup de travaux en partenariat. Si vous reprenez notre budget, vous verrez qu'il y a une ligne où on participe à la Police cantonale et toute cette péréquation est actuellement en train d'être revue, il y a un groupe de travail qui le fait intensément. Je suis à L'UCV, mais je n'ai pas eu accès à ce groupe de travail. Je travaille en étroite relation avec M. Dessemontet pour que nous défendions la place de communes telles que la nôtre, qui avons des frais conséquents, qui sommes Villes-centre et qui avons des populations avec des revenus plus bas que d'autres. Donc, on y travaille. On pourra, au printemps, vous donner plus d'informations car les négociations avancent et je vous propose de vous donner plus d'informations lors d'un prochain Conseil communal. Mais nous sommes extrêmement actifs, attentifs à tout ce qui se passe s'agissant de cette aide complémentaire du Canton et toutes les communes ont dit qu'il était exclu, puisque les communes sont plafonnées, qu'elles participent à ce deuxième tour. Les chiffres donnés par M. Dessemontet sont justes, on a été spoliés de ces montants-là par cette mécanique. Cette péréquation a aussi contribué à créer L'ADC, l'UC. L'ADCV c'est l'ensemble des communes qui, pour la plupart, sont opposées à un mécanisme de péréquation, et veulent, chez elles, garder des taux d'imposition bas, des coefficients de 50, 60 alors que nous sommes à 77 et que s'il le faut on pourrait imaginer le changer encore. J'espère avoir répondu à votre question par ces explications multiples et s'il manque un bout d'explication, franchement, il est dans le document que l'on a rédigé au Service des finances sur le taux unique. Clairement, je suis à l'UCV pour justement représenter les communes qui sont bénéficiaires actuellement de la péréquation, parce que les ressources locales sont plus faibles qu'ailleurs. J'espère ainsi avoir répondu à vos questions.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, il invite M. Montabert à lire son interpellation.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Interpellation : de grands nettoyages d'été très demandés

Un citoyen de Renens a porté à mon attention un sujet qui mérite d'être présenté ce soir pour une réponse de la Municipalité. Je cite en grande partie ses arguments, n'ayant pas été concerné moi-même par les faits décrits :

Début de citation

Chaque année, la Commune organise, seulement pour les enfants de Renens âgés de plus de 16 ans, de grands nettoyages d'été : le nettoyage des écoles de Renens, pendant 3 semaines.

Selon l'information reçue de la part de la Commune il y a 2 ans, seuls les enfants habitants à Renens pouvaient participer. Pour pouvoir participer, il fallait s'inscrire au Centre Technique Communal, par exemple auprès de sa secrétaire.

Le nombre des places étant très limité, je ne sais pas comment ils allouent les places aux inscrits. L'année 2022 ma fille était candidate, mais s'est vu répondre « qu'il n'y avait plus de place ».

Selon des connaissances, 2 personnes au moins n'habitant pas à Renens ont tout de même travaillé lors de ces grands nettoyages d'été. Je connais même leurs noms. De plus, il paraît qu'une partie de ces places est « redistribuée » par piston, bien avant l'ouverture des inscriptions officielles. L'information vient de quelqu'un qui travaille à la Commune.

Fin de citation.

Je ne sais quelle est la part de vérité ou de rumeur dans les propos qui m'ont été tenus. Dans le but de clarifier la situation, j'aimerais des réponses de la Municipalité aux questions suivantes :

1. Quels sont les critères d'attribution de poste aux grands nettoyages d'été ?
2. Quand a lieu la décision d'attribution ?
3. Combien de personnes ont travaillé lors de ces grands nettoyages d'été en 2022 ?
Les années précédentes font état d'une vingtaine à une trentaine de personnes.
4. Quel était l'âge des personnes sélectionnées ?
5. Comment vérifie-t-on que toutes les personnes sélectionnées sont domiciliées à Renens ?

Je remercie la Municipalité de répondre à cette interpellation, de façon à lever tout doute sur les soupçons de favoritisme dans l'attribution de ces places.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci M. Montabert pour vos questions. J'y répondrai par écrit, de façon à ce que vous ayez les chiffres détaillés. Je n'ai pas en tête exactement combien de jeunes ont été employés. Il est juste que d'une façon exceptionnelle on a dû engager des personnes hors de Renens, parce qu'on essaie d'avoir un équilibre entre les filles et les garçons, notamment pour le déménagement des gros meubles et il n'y avait pas assez de garçons. On a dû se mettre à la recherche de garçons, malheureusement plus sur Renens, mais dans d'autres communes.

Effectivement, c'est juste, je le confirme. Je vous répondrai par écrit pour les réponses que vous avez posées.

M. le Président ouvre la discussion sur cette interpellation, la parole n'étant pas demandée, plus personne ne souhaitant intervenir sur ce point 13, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

14. Questions, propositions individuelles et divers

M. le Président invite Mme Laurence Plattner à exposer son divers

- **Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s**

Je viens vous faire un bref compte-rendu sur le déroulement du Concours d'architecture Verdeaux-Pépinières-Saugiaz.

Comme vous le savez, j'ai été nommée par la Municipalité « membre du jury non-professionnel » de ce concours pour représenter le Conseil Communal, ceci selon le vœu de la Commission des Préavis nos 85-2021 et 6-2021. J'en profite pour rappeler mes intérêts : je suis employée au Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne et à fortiori riveraine du chemin des Pépinières. Le projet de transformation et rénovation du site VPS m'intéressait donc à plus d'un titre.

Le premier tour éliminatoire a eu lieu les 17 et 18 mai 2022, le deuxième tour, les 6 et 7 octobre 2022.

Sur les 25 projets présentés au premier tour, nous devions en sélectionner entre 6 et 8 pour le 2^e tour. Puis le dernier jour, soit le 7 octobre, des six projets sélectionnés, nous avons finalement dû en classer cinq, suite au désistement de l'un d'eux.

Je relèverai que ce travail a été intense en concentration et que l'apport des connaissances techniques de nos membres professionnels, alliées aux besoins d'organisation pour le bon fonctionnement de l'école, tout en respectant l'environnement, ont permis d'arriver au résultat final que vous connaissez.

Si le projet OASIS a fait l'unanimité auprès du jury, j'ose espérer qu'il fera également l'unanimité auprès de la population renanaise.

M. le Président remercie Mme Plattner et invite Mme Rosana Joliat à exposer sa question

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Au mois d'avril dernier, j'avais posé une question, très légitime, en tant que Conseillère communale et Conseillère-relais pour mon quartier. La réponse de la Municipalité n'était pas satisfaisante. Malgré la phrase, très en vogue pour cette législature : « j'espère avoir répondu à votre question ». J'avais immédiatement indiqué que la réponse ne m'avait pas convaincue. Alors, comme les enfants écrivant leurs souhaits avant Noël, je me suis dit : ils auront au moins entendu pour le nouvel Recyclo info-tri 2023. Que nenni ! Nous avons un magnifique copié-collé 2022-2023. Donc, pour le quartier Tennis, il n'y aura que trois déchetteries mobiles, la prochaine sera fin mars 2023. Je m'adresse dès lors à Mme la Municipale et à son service : moins il y aura de dates, moins il y aura de monde. C'est simple comme 1 et 1 = 2. C'est dommage, vraiment dommage... pour une partie des habitants de Renens pour qui équité ne rime pas avec triez, sans vous tromper, dans tous les quartiers.

M. le Président remercie Mme Joliat et rappelle que la discussion est ouverte :

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Dernièrement, dans la presse on a lu que les communes ont été chargées par le Canton de créer des points de rencontre d'urgence prévus en cas de pénurie (d'énergie). Il est clair que les communes ont des ressources variables, certaines d'ailleurs ont fait remarquer qu'il y avait besoin du soutien de la part du Canton pour mettre en place ce type de service. Je voulais demander à la Municipalité où on en est à Renens par rapport à cette question ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Renens s'affaire aussi à organiser un PRU (point de rencontre d'urgence) et dans ce type de démarche, ce type de crise, la Confédération pose des règles, les Cantons édictent aussi un certain nombre de règles, posent des décrets et nous, communes, on est en bout de ligne et on applique les décrets sur le territoire communal. S'agissant des PRU, on a extrêmement bien avancé, on est à bout touchant pour pouvoir vous dire qu'on a créé un poste et qu'il est prêt pour accueillir, si besoin était, les personnes en difficulté. Le Canton souhaitait encore faire une information par lui-même ces prochaines semaines et demandait de lui laisser « décrire les premiers éléments de manière cantonale » afin qu'il n'y ait pas de disparités au niveau des communes. Il va le faire ces prochaines semaines et nous sommes prêts avec une organisation apte à proposer un premier PRU et non pas, comme imaginé au début, quatre, un par 5'000 habitants, mais commencer par un et accroître le dispositif si besoin était. On est de très bons élèves sur le premier PRU. Quant au nombre de PRU, on va jouer la règle de la réalité, plutôt que d'imaginer de très grandes difficultés et de surdimensionner ce type de structure. On est en chemin.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Je souhaiterais émettre un vœu pour l'année prochaine : c'est que l'on ait accès à Internet (dans la salle de spectacle). Cela nous simplifierait la vie, on est nombreux à ne pas recevoir les documents sous format papier et on ne peut pas se connecter. Il est difficile de se connecter par téléphone, la batterie se déchargeant très rapidement. Je crois que je ne suis pas la seule dans ce cas. Si certains ont accès à Internet, tant mieux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour et passe aux vœux.

15. Vœux

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Après deux exercices secoués en profondeur sur le plan sanitaire, nous pouvions espérer revenir à des vœux plus traditionnels en 2022. La nature humaine étant ce qu'elle est, de nouvelles ombres sont venues s'ajouter à un tableau peu reluisant. Loin de moi l'envie de faire une liste exhaustive des actualités qui nous ont entourés tout au long de l'année. Mais il n'est pas possible de m'adresser à vous ce soir en mettant de côté ce contexte si particulier. Que ce soit la reprise d'un conflit armé sur sol européen à quelques heures d'avion d'ici, que ce soit l'abnégation des grands de ce monde à ne pas vouloir s'attaquer frontalement à la crise climatique, que ce soit le spectre, jusqu'ici impensable, de pénurie d'énergie en Suisse, il y a de quoi relativiser les messages de la Municipalité pour les Fêtes à venir. Et pourtant, nous sommes toutes et tous présents ce soir pour débattre, discuter, proposer. Les ordres du jour

de l'année 2022 ont montré que du travail, il y en a ! Votre investissement pour les Renanaïses et les Renanais a une valeur forte. Le contexte international est ce qu'il est... à nous de savoir en traduire les défis à notre échelle. Et des réponses importantes ont déjà été apportées. Un plan climat communal ambitieux est à bout touchant, un plan complet de gestion du risque de pénurie d'énergie a été mis sur pied en un temps record par l'administration et la réputation d'accueil, d'ouverture et d'inclusion de Renens n'est plus à faire. Le travail mené aussi dans cette salle au cours des séances du Conseil, où les débats sont parfois vifs, mais toujours vivants, et aboutissant à des solutions pragmatiques. Une preuve que, malgré les difficultés, malgré ces grandes thématiques internationales qui semblent nous échapper, nous devons continuer à croire fermement en notre capacité d'agir. Il y aura donc, à nouveau, beaucoup à faire en 2023. L'incertitude géopolitique va certes perdurer mais, aussi, de beaux projets restent à mener. Il s'agit dès lors de profiter de ces périodes de Fêtes pour refaire le plein d'énergie, se ressourcer auprès de celles et ceux qui nous sont chers, prendre du temps pour soi. Pour le dire autrement : après une année pareille, nous avons toutes et tous bien mérité une petite pause. Merci à vous, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux pour votre engagement et pour l'esprit de collaboration qui nous permet d'accompagner l'évolution de Renens au plus près de nos valeurs. Au nom de la Municipalité, je vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux de bonheur, de bonne santé et de réussite pour 2023. Une réussite partagée pour Renens !

- **M. le Président**

A l'orée de cette nouvelle année, je voudrais, à mon tour, vous formuler, ainsi qu'à vos familles respectives, mes vœux.

Bien entendu, ceux-ci s'adressent également à M. Gilbert Demangel, notre huissier, M. Alexandre Vila, notre huissier suppléant, ainsi qu'à toute l'équipe de Sonomix et Maxximum en charge de l'enregistrement et de la transmission de ces séances. J'en profite également pour remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal qui effectue quotidiennement un travail remarquable pour le bien des Renanaïses et Renanais, auxquels j'adresse également tous mes vœux pour la nouvelle année.

Je ne peux qu'espérer que nos traditions, notre liberté, notre indépendance et nos valeurs soient les moteurs principaux de cette nouvelle année.

Comme j'aime le dire : Noël n'est pas seulement une célébration chrétienne ou le souvenir d'une belle chose, mais c'est bien plus ! Noël est une rencontre, celle de l'enfant Jésus avec nous tous qui constituons la foule des fidèles, croyants ou non.

Je vous souhaite un joyeux Noël, et que 2023 soit riche en espérance, projets et réalisations. Je me réjouis déjà de vous retrouver l'année prochaine.

Il est maintenant temps de clore notre Conseil. Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 2 février 2023 à 19h30 dans cette même salle. Il est 21h 17, je lève cette séance.

M. le Président :

La Secrétaire :

Dylan Montefusco

Corrine Simon